



**ACADÉMIE
DE NANCY-METZ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Le chef de division
Antoine KAZAN**

**Le chef du bureau des sujets
Piter SABATER**

**La cheffe du bureau organisation
Vanessa COTTALORDA**

Affaire suivie par :
Catherine LARGEAU
Tél : 03 83 86 20 43
Mél : catherine.largeau1@ac-nancy-metz.fr

Référence : DEC4/AK/PS/CL
2 rue Philippe de Gueldre
54035 Nancy Cedex
Standard : 03 83 86 21 94

**Rectorat
Division des examens et concours
DEC/4**

Nancy, le 21 janvier 2022

Le recteur de la région académique
Grand Est
Recteur de l'académie de Nancy-Metz
Chancelier des universités
à

Mesdames et messieurs les recteurs
d'académie

Monsieur le Directeur du SIEC d'Ile de
France

Monsieur le Recteur du CNED

**Circulaire nationale d'organisation – Session 2022
Brevet de Technicien Supérieur
"Management en Hôtellerie-Restauration (MHR)"**

Références :

Décret n°2013-756 du 19 août 2013 relatif aux dispositions des livres VI et VII du code de l'Éducation (notamment les articles D643-1 à D643-35) ;
Arrêté du 24 juin 2005 fixant les conditions d'obtention de dispenses d'unités au BTS ;
Décret n°2020-684 du 5 juin 2020 relatif aux modalités de délivrance du brevet de technicien supérieur en raison de m'épidémie de covid-19 ;
Arrêté du 22 juillet 2008 (BO n° 32 du 28 août 2008) définissant le contrôle de conformité des dossiers ;
Arrêté du 29 décembre 2014 relatif aux conventions de stage dans l'enseignement supérieur, arrêté publié dans le Bulletin Officiel de l'enseignement supérieur n°7 du 12 février 2015 ;
Arrêté du 24 juillet 2015 fixant les conditions d'habilitation à mettre en œuvre le contrôle en cours de formation en vue de la délivrance du certificat d'aptitude professionnelle, du baccalauréat professionnel, du brevet professionnel, de la mention complémentaire, du brevet des métiers d'art et du brevet de technicien supérieur ;
Arrêté du 15 février 2018 (JORF 6 mars 2018) portant définition et fixant les conditions de délivrance du BTS "Management en hôtellerie-restauration » ;
Arrêté du 23 septembre 2020 (JO du 25 septembre 2020) portant définition de l'unité facultative engagement étudiant.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que l'académie de NANCY-METZ est chargée, pour la session 2022, de définir les modalités d'organisation du Brevet de Technicien Supérieur "Management en hôtellerie restauration (MHR)" dans ses trois options :

- Option A – Management d'unité de restauration
- Option B – Management d'unité de production culinaire
- Option C – Management d'unité d'hébergement

Cette circulaire et ses annexes ont vocation à être diffusées à tous les centres de formation et centres d'examen de votre académie.

I – Organisation et déroulement de l'examen

1. Calendrier des épreuves

Les épreuves écrites de la session 2022 du Brevet de Technicien Supérieur « Management en Hôtellerie restauration (MHR) » se dérouleront à partir du vendredi 13 mai 2022 selon le calendrier joint en **annexe I.1**

2. Regroupements académiques

Les regroupements académiques sont indiqués dans l'**annexe I.2**.

Le recteur de chaque académie rattachée déterminera le nombre de centres d'examen à ouvrir et en informera l'académie pilote-organisation.

3. Organisation du jury de délibération

Le jury de délibération est désigné par la rectrice ou le recteur d'académie pilote de chaque regroupement ou par la rectrice ou le recteur des académies autonomes. Il est composé conformément aux dispositions de l'article D643-31 du Code de l'éducation.

Le jury arrête les notes des épreuves en contrôle en cours de formation à partir de l'examen des propositions de notes, de préférence par une commission (émanation du jury) préalablement réunie, ou à défaut, par le jury le jour de la délibération.

4. Livrets scolaires

Dans un souci d'harmonisation, les livrets scolaires devront être conformes au modèle joint en **annexe I.3** et **annexe I.4**. Ils seront mis en place dans les établissements avant la fin de l'année scolaire 2020 et seront complétés pour la session 2022 sous forme dématérialisée.

5. Copies

Le papier de composition (modèle EN) sera obligatoirement utilisé par tous les candidats et ce pour toutes les épreuves à l'exception de celles entrant dans le champ de la dématérialisation.

Le modèle national de copie CMEN sera quant à lui impérativement utilisé pour l'épreuve de culture générale et ce pour toutes les académies.

6. Matériels autorisés

La circulaire n°2015-178 du 1^{er} octobre 2015 modifie la réglementation relative à l'utilisation des calculatrices électroniques pour les BTS notamment en imposant l'usage d'une calculatrice en mode examen à partir de la session 2020. Lorsque le sujet le précise, les matériels autorisés sont les suivants :

- calculatrice non programmable sans mémoire alphanumérique (type collègue)
- calculatrice avec mémoire alphanumérique qui dispose d'une fonctionnalité « mode examen ».

Toute utilisation par les candidats de moyens de communication, quels qu'ils soient (téléphone, montre connectée ...) est proscrite pendant la durée des épreuves. Le chef de centre d'examen veillera au rappel et au respect scrupuleux de ces consignes.

7. Absence d'un candidat à une épreuve et dossier non conforme (NV)

À l'exception d'une cause de force majeure dûment constatée conformément à l'article D643-24 du Code de l'éducation, toute absence non justifiée à une épreuve (ou à une sous-épreuve) obligatoire entrainera l'attribution de la mention NV (non validé) et l'interdiction de la délivrance du diplôme.

8. Situation du contrôle en cours de formation (CCF)

Les candidats concernés doivent être informés par leur établissement ou centre de formation des conditions de déroulement de l'épreuve en CCF, préalablement à sa mise en œuvre. Seront en particulier précisés la date, l'heure, le lieu précis de l'évaluation ainsi que la date de remise des pièces pouvant permettre d'effectuer le contrôle de conformité.

9. Situation des stages

Une vérification de la validité du stage en entreprise doit être effectuée (voir point de cette circulaire III.5.3). Il est rappelé que la durée globale des stages est de 16 semaines dont 12 semaines consécutives (annexe III. B de l'arrêté de création du diplôme).

Pour la session 2022, conformément au Décret n° 2020-684 du 5 juin 2020, ce seuil a été réduit à 4 semaines minimum pour tenir compte de la crise sanitaire. Les candidats dispensés de l'unité 5 ne sont pas tenus d'effectuer un nouveau stage pour se présenter à l'examen.

II. Instructions relatives aux modalités de correction et de déroulement des épreuves en complément de l'arrêté de création du diplôme (Référentiel du BTS MHR - Annexe II. D) :

Épreuve E1 – Culture générale et expression – Épreuve écrite

Les objectifs et les modalités d'évaluation sont communs à l'ensemble des BTS ayant cet intitulé d'épreuve. Il convient de se reporter à l'arrêté du 16 novembre 2006 (BOEN n°47 du 21/12/2006), relatif aux objectifs, contenus de l'enseignement et du référentiel de capacités complété de la note de service n° 2021- du 29-3-2021 précisant les thèmes de culture générale et expression pour la session 2022.

Épreuve E2 - Langues vivantes étrangères

Les objectifs et les modalités d'évaluation des deux sous-épreuves U21 et U22 sont repris dans l'arrêté de création du diplôme. L'évaluation est adossée au cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL). Chaque sous-épreuve comprend une partie écrite et une partie orale.

Particularités du BTS MHR : L'une des deux langues vivantes est obligatoirement l'anglais. La seconde est au choix parmi les langues vivantes étrangères proposées.

1. Objectif

L'objectif visé est d'évaluer l'aptitude du candidat ou de la candidate à :

- la compréhension de la langue écrite ;
- l'expression écrite ;
- la compréhension de la langue orale l'évaluation soit un enregistrement proposé à l'écoute collective ;
- l'expression orale.

L'évaluation est adossée au cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL). Le niveau attendu est B2 en LV1 et B1 en LV2.

2. Modalités d'évaluation

Les modalités d'évaluation sont identiques pour les deux sous-épreuves (LV1, LV2).

Chaque sous-épreuve comprend une partie écrite et une partie orale. Elles se déroulent sous forme ponctuelle, sauf pour les candidates et les candidats relevant de la formation professionnelle continue dans des établissements publics habilités au contrôle en cours de formation.

2.1 Compréhension de l'écrit et expression écrite

Dictionnaire unilingue autorisé. Voir grille d'évaluation en annexe II.1

- Forme ponctuelle, durée 2h00

Support(s) d'évaluation pour l'écrit :

Un ou plusieurs documents en langue vivante dont le contenu est ancré dans des situations relatives à l'entreprise et au monde du travail ainsi que dans l'aire culturelle et linguistique de référence. L'ensemble n'excède pas 50 lignes (soit environ 4 300 signes, blancs compris).

Deux parties de même pondération sont proposées :

a. Compréhension de l'écrit

Rédaction en français d'un compte rendu faisant apparaître les idées essentielles du ou des documents supports.

b. Expression écrite

Production écrite en langue vivante (courrier, courriel, bref rapport, instruction, analyse, document commercial, argumentation, etc.), à partir d'éléments de contexte ou de consignes.

- Contrôle en cours de formation pour les candidats issus de la formation professionnelle continue dans les établissements publics habilités

Il est constitué de deux situations d'évaluation de même poids se déroulant au cours de la deuxième année et correspondant aux deux activités langagières évaluées en épreuve ponctuelle : compréhension de l'écrit (1 heure, coefficient 1), expression écrite (1 heure, coefficient 1).

Les modalités de l'épreuve sont identiques à celles de l'épreuve ponctuelle.

2.2 Compréhension orale et production orale en continu et en interaction

Voir grille d'évaluation en annexe II.2

- **Forme ponctuelle, durée 15 minutes et 15 minutes de préparation**

L'épreuve prend appui sur des documents audio ou vidéo. L'écoute d'un document, ou au plus de deux documents, audio ou vidéo pendant la préparation donne lieu à une restitution orale en langue étrangère, suivie d'un entretien lui aussi en langue vivante étrangère.

- **Contrôle en cours de formation (2 situations)** Cf référentiel

Dans chacune des deux langues vivantes étrangères, ce contrôle prend appui sur deux situations d'évaluation de même poids, correspondant aux deux activités langagières évaluées en épreuve ponctuelle : compréhension de l'oral et expression orale (continue et en interaction).

Épreuve E3 - Management, pilotage et entrepreneuriat en hôtellerie restauration (unité U3)

L'épreuve E3 est constituée de trois sous-épreuves :

- U31 – Pilotage de la production de services en hôtellerie restauration (coefficient 5)
- U32 – Projet d'entrepreneuriat en hôtellerie restauration (coefficient 3)
- U33 – Management de la production de services en hôtellerie restauration (coefficient 3)

↳ Sous-épreuve U31- Pilotage de la production de services en hôtellerie restauration

1. Modalité d'évaluation

Épreuve écrite, d'une durée de 3 heures, pour tous les candidats inscrits à l'examen qui n'ont pas de dispense pour cette épreuve. L'**annexe III.1** présente la grille d'évaluation et l'**annexe III.2** une grille d'aide à l'évaluation.

2. Composition de la commission de correction

Pour l'évaluation de l'épreuve, il est fait appel prioritairement aux professeurs d'économie et gestion enseignant en section de techniciens supérieurs Management en Hôtellerie Restauration les enseignements d'entrepreneuriat et pilotage de l'entreprise hôtelière (EPEH) et, éventuellement, les enseignants de « management de l'entreprise hôtelière et mercatique des services (MEHMS).

↳ Sous-épreuve U32 - Projet d'entrepreneuriat ou de développement de l'entreprise hôtelière

► Pour les candidats soumis à une évaluation sous forme de contrôle en cours de formation

1. Modalités d'évaluation

a. Situation d'évaluation en cours d'année : la conduite du projet (60 % de la note finale).

Le professeur en charge de l'enseignement évalue l'implication du ou des candidats (le projet peut être mené individuellement ou en petits groupes de 3 ou 4 étudiants) selon la grille fournie en **annexe IV.1**.

b. Situation d'évaluation : la soutenance du projet (40% de la note finale).

Cette situation est organisée par le chef d'établissement avant les épreuves écrites au cours de la période arrêtée en **annexe I.1** ou définie par la circulaire d'organisation académique. Cette situation prend appui sur un dossier comprenant une synthèse de vingt pages hors annexes décrivant les travaux réalisés dans le cadre de la conduite de projet entrepreneurial. Chaque candidat ou groupe de candidats est tenu de produire un dossier.

En cas d'absence de dossier, le candidat ne peut pas être interrogé. Il est alors considéré comme non validé, la mention NV est reportée en lieu et place de la note.

c. Déroulement de la situation de soutenance du projet

- Première phase de présentation (durée maximale de 15 minutes) : lors de cette phase le candidat ou, le groupe de candidats si le projet est collectif, présente son projet à la commission chargée de l'évaluation ;

- Deuxième phase d'entretien (durée maximale de 30 minutes) : lors de cette phase, la commission chargée de l'évaluation du projet interroge le candidat ou le groupe de candidats sur les objectifs poursuivis et la démarche mise en œuvre dans le cadre de ce projet.

2. Composition de la commission d'évaluation de la soutenance du projet.

- le professeur d'économie et gestion chargé de l'enseignement de conduite du projet ;
- un professeur chargé des enseignements de STC ou de STS restaurant ou hébergement en fonction de l'option du ou des candidats ;
- un professionnel du secteur de l'hôtellerie restauration dont la présence est souhaitable, mais dont l'absence n'empêche pas le déroulement de l'interrogation.

La commission d'évaluation de la soutenance du projet synthétise l'évaluation sur une grille figurant en **annexe IV.2**. Cette situation donne lieu à une proposition de note.

L'établissement de formation adresse au jury, à une date fixée par les autorités académiques, cette proposition de note pour chaque candidat pour l'épreuve U32. En appui de celle-ci, il doit tenir à la disposition du jury, pour la session considérée, la fiche récapitulative des deux situations d'évaluation. La proposition de note sera arrêtée par le jury final de l'examen et ne doit en aucun cas être communiquée au candidat.

► Pour les candidats soumis à une évaluation sous forme ponctuelle

Les candidats et les interrogateurs prendront connaissance des indications fournies dans le référentiel de certification à propos des modalités de préparation et d'évaluation de cette épreuve.

L'épreuve prend appui sur un dossier de vingt pages maximum hors annexes réalisé par le candidat et présentant son projet. Ce dossier est mis à la disposition de la commission d'interrogation dans des conditions définies par la circulaire académique d'organisation de l'examen.

1. Composition de la commission d'évaluation :

- un professeur d'économie et gestion en charge de l'enseignement de conduite du projet ;
- un professeur chargé des enseignements de STC ou de STS en BTS MHR ;
- un professionnel du secteur de l'hôtellerie restauration dont la présence est souhaitable mais dont l'absence n'empêche pas le déroulement de l'épreuve.

En cas d'absence de dossier, le candidat ne peut être interrogé à cette épreuve. Le dossier est alors considéré comme non validé, la mention NV est reportée en lieu et place de la note.

Avant l'épreuve orale, la commission d'évaluation prend connaissance du dossier et remplit la première partie de la grille d'évaluation sur le modèle de l'**annexe IV.3**.

2. Déroulement de l'épreuve (durée 1 heure) :

Dans une première phase d'une durée maximum de 20 minutes, le candidat présente son projet. Dans une deuxième phase d'une durée maximum de 40 minutes, le candidat répond aux questions de la commission d'évaluation. À l'issue de l'épreuve, la commission d'évaluation remplit la deuxième partie de la grille sur le modèle de l'**annexe IV.3**. La note attribuée ne doit pas être communiquée au candidat.

À l'issue de la sous-épreuve U32, les équipes pédagogiques des établissements de formation adresseront au jury leurs propositions de notes sur 20 points accompagnées des grilles d'évaluation correspondantes. Une réunion d'harmonisation, dont la date sera fixée par les autorités académiques, se tiendra sous la responsabilité de l'IA-IPR en charge de l'hôtellerie-restauration. Elle s'attachera à contrôler, pour chaque établissement, la nature des travaux proposés et l'adéquation de ceux-ci avec les notes attribuées. Ces documents, seront conservés par l'établissement et tenus à la disposition du jury et de l'autorité rectorale pour la session considérée et ce jusqu'au terme de la session suivante.

↳ **Sous-épreuve U33 – Management de la production de services en hôtellerie restauration**

► Pour les candidats soumis à une évaluation sous forme ponctuelle

1. Modalité d'évaluation : Épreuve écrite d'une durée de 2 heures. L'**annexe V.1** présente la grille d'évaluation et l'**annexe V.2** la grille d'aide à l'évaluation.

2. Composition de la commission de correction

Pour l'évaluation de l'épreuve, il est fait appel prioritairement aux professeurs d'économie et gestion enseignant en section de techniciens supérieurs MHR, les enseignements de « Management de l'entreprise d'hôtellerie et mercatique des services (MEHMS) ».

► Pour les candidats soumis à une évaluation en cours de formation

Les candidats et les interrogateurs prendront connaissance des indications fournies dans le référentiel de certification à propos des modalités de préparation et d'évaluation de cette épreuve.

Deux situations d'évaluation écrites (cf. référentiel du diplôme), comptant chacune pour 50 % de la note finale seront effectuées.

L'établissement de formation adressera au jury, à une date fixée par les autorités académiques, la proposition de note ainsi que les **annexes V.3** et les sujets proposés aux candidats. Les notes seront arrêtées par le jury final de l'examen.

Épreuve E4 – Mercatique des services en hôtellerie restauration

► Pour les candidats soumis à une évaluation ponctuelle

1. Modalité d'évaluation :

Épreuve orale d'une durée de 30 minutes avec une heure de préparation.

L'épreuve orale prend appui sur un sujet national disponible selon un calendrier publié en **annexe I.1** qu'il est impératif de respecter.

2. Composition de la commission d'interrogation

La commission d'interrogation est composée de deux professeurs d'économie et gestion dont au moins un assure l'enseignement de MEHMS. Pour l'évaluation de l'épreuve, il est fait appel prioritairement aux professeurs d'économie et gestion enseignant en section de techniciens supérieurs MHR, les enseignements de « Management de l'entreprise d'hôtellerie et mercatique des services (MEHMS) ».

À l'issue de l'entretien, la commission complète une grille d'évaluation sur le modèle de l'**annexe VI.1** à l'aide de la grille d'aide à l'évaluation figurant en **annexe VI.2**.

► Pour les candidats soumis à une évaluation en cours de formation

Les candidats et les interrogateurs prendront connaissance des indications fournies dans le référentiel du diplôme. L'évaluation prend la forme de deux situations d'évaluation du candidat réparties sur le parcours de formation qui portent :

- l'une, sur la politique commerciale de l'entreprise et sur son déploiement dans l'unité de production de services ;
- l'autre, sur une problématique de développement de la relation client dans l'unité de production de services.

Ces situations sont conduites systématiquement à partir d'un dossier documentaire constitué par le candidat. Elles seront évaluées à partir d'une grille figurant en **annexe VI.3** (situation 1) et en **annexe VI.4** (situation 2).

L'établissement de formation adressera au jury, à une date fixée par les autorités académiques, la proposition de note ainsi que les sujets proposés aux candidats. Les notes seront arrêtées par le jury final de l'examen.

Épreuve E5 – Conception et production de services en hôtellerie restauration dans l'option choisie par le candidat

Cadre général

L'épreuve E5 est en forme ponctuelle pour tous les candidats inscrits à l'épreuve. Elle est constituée de **deux parties** :

- une première partie écrite intitulée « Conception de la production de services en hôtellerie restauration selon l'option choisie » (coefficient 3). Outre les compétences spécifiques à l'option choisie par le candidat, le sujet mobilise également les compétences du socle commun de première année de BTS MHR dans tous les domaines de l'hôtellerie restauration.
- une seconde partie pratique intitulée « Production de services dans l'option choisie » (coefficient 12).

Épreuve E5 - Première partie

1. Caractéristiques selon l'option choisie :

E5 Partie écrite	Option A	Option B	Option C
Durée	2 h	4 h	2 h
Enseignements concernés	- Sommellerie et techniques de bar ; - Sciences et technologies des services en restauration.	- 2 h de sciences en hôtellerie restauration ; - 2 h de sciences et technologies culinaires.	- Sciences et technologies des services en hébergement.
Nature du cas	Restauration	Culinaire avec une dimension scientifique	Hébergement
Composition des commissions de correction	- Professeurs d'hôtellerie restauration enseignant la restauration en BTS MHR.	- Professeurs ayant en charge les enseignements de « sciences en hôtellerie restauration » - Professeurs d'hôtellerie restauration enseignant les STC en BTS MHR.	- Professeurs d'hôtellerie restauration enseignant l'hébergement en BTS MHR

2. Modalité d'évaluation

Épreuve écrite, d'une durée de 2 à 4 heures selon l'option du BTS MHR choisie, pour tous les candidats inscrits à l'examen qui n'ont pas de dispense pour cette épreuve. L'**annexe VII.1** présente la grille d'évaluation et l'**annexe VII.2** une grille d'aide à l'évaluation.

3. Composition de la commission de correction

Pour l'évaluation de l'épreuve, il est fait appel aux professeurs d'hôtellerie restauration enseignant en section de techniciens supérieurs MHR (voir tableau ci-dessus).

Épreuve E5 – Deuxième partie

Cette deuxième partie de l'épreuve E5 est une épreuve pratique intitulée « Production de services en hôtellerie restauration dans l'option du BTS MHR choisie ». **Elle se déroule en deux temps consécutifs** qu'il convient d'assurer dans la même journée selon l'organisation décrite ci-dessous.

1. Dans un premier temps (30 minutes)

Le candidat dispose de 10 minutes maximum pour présenter les activités réalisées lors de son ou ses stages. Pour cela, il prend appui sur le dossier qu'il a réalisé et remis à la commission d'évaluation. Celle-ci anime ensuite un échange durant 20 minutes maximum afin de déterminer l'implication du candidat lors de son ou ses stages. Elle remplit la partie de la grille d'évaluation correspondante dont le modèle figure en **annexe IX.1**.

Point de vigilance : Un candidat absent lors de ce premier temps d'épreuve ne peut se présenter au deuxième temps. Pour l'option A pour laquelle ce premier temps d'évaluation a lieu après le deuxième temps, il convient de s'assurer que le candidat est autorisé à se présenter à l'épreuve (voir non-conformité du dossier plus bas).

Précisions concernant le dossier support de présentation des activités réalisées en stage par le candidat

Le candidat prend appui sur un **dossier de 20 pages maximum** qu'il a réalisé pour présenter son parcours professionnel en fonction des indications figurant à l'**annexe VIII.1**. Ce dossier comprend :

- Le dossier relatant les activités menées durant le ou les stages en entreprise ou les actions professionnelles encadrées réalisées durant la formation. L'**annexe VIII.2** présente le modèle de tableau synthétique qui doit être complété par le candidat.

- La ou les grilles d'évaluation complétées par le ou les tuteurs en entreprise et le stagiaire conformément au modèle figurant en **annexe VIII.3**.

- Le ou les attestations de stage dont le modèle donné en **annexe VIII.4** doit être complété par le ou les entreprises ou la copie du contrat de travail.

Le dossier complet est remis en 3 exemplaires au centre d'examen dans des conditions qui sont définies par l'autorité académique.

La non-conformité du dossier (voir **annexe VIII.5**) est prononcée par une commission présidée par le président du jury ou son représentant, en cas :

- d'absence de dépôt du dossier réalisé par le candidat ;
- de dépôt au-delà de la date fixée par la circulaire académique d'organisation de l'examen ;
- de non-respect de la durée de stage (16 semaines dont 12 consécutives) ;
- d'absence d'une évaluation conjointe stagiaire et tuteur selon le modèle proposé en **annexe VIII.3** ;
- d'absence de documents constituant le dossier (attestation de stage ou de contrat de travail ou d'apprentissage).

En cas de non-conformité du dossier, un document sera envoyé au candidat par la Division des Examens et Concours de l'académie organisatrice sur le modèle de l'**annexe VIII.5**.

La constatation de non-conformité du dossier entraîne l'attribution de la mention « non valide » (NV) à l'épreuve. Le candidat dispose, dans certains cas (voir **annexe VIII.5**), de la possibilité de mettre son dossier en conformité jusqu'au jour prévu de la soutenance.

Si le dossier est absent ou non conforme, le candidat, même présent à la date de l'épreuve, ne peut être interrogé, et entraîne l'attribution de la mention « non valide » (NV). En conséquence, le diplôme ne peut lui être délivré.

2. Dans un second temps (5 h 30 minutes)

Le candidat dispose d'un sujet national dont l'énoncé présente un cas concret extrait d'une situation professionnelle pour laquelle il doit réaliser des ateliers pratiques et/ou une production de services précisée dans l'énoncé. L'évaluation se déroule dans les locaux techniques spécifiques à l'option choisie.

Le tableau ci-dessous résume l'organisation générale de la deuxième partie de l'épreuve pratique qui est spécifique à chacune des options (voir l'organisation par options pages suivantes) :

Options du BTS MHR	A – Management d'unité de restauration	B – Management d'unité de production culinaire	C – Management d'unité d'hébergement
Nom de l'épreuve	Production de services en restauration (restaurant, bar, sommellerie).	Production culinaire et de desserts en restaurant.	Production de services en hébergement.
Locaux	Salle de restaurant et annexes.	Cuisine pédagogique et annexes.	Locaux d'hébergement et annexes.
Conditions de déroulement	Voir les indications données pour chaque option et les indications spécifiques au sujet (matières d'œuvre et configuration des locaux et indications des matériels nécessaires pour le sujet).		
Enseignements concernés	Sommellerie et techniques de bar ; Sciences et technologies des services en restauration.	Sciences et technologies culinaires.	Sciences et technologies des services en hébergement.
Composition d'une commission d'évaluation	2 professeurs enseignant les STS Restaurant dont au moins un en BTS MHR option A et éventuellement un professionnel.	2 professeurs enseignant les STC dont au moins un en BTS MHR option B et éventuellement un professionnel.	2 professeurs enseignant les STS Hébergement dont au moins un en BTS MHR option C et éventuellement un professionnel.

Si la présence d'un professionnel par commission d'interrogation est souhaitable, son absence ne fait pas obstacle au déroulement de l'épreuve et à l'évaluation des candidats.

En fin d'épreuve pratique, les évaluateurs rempliront l'**annexe IX.4** pour justifier leur proposition de note (premier temps et second temps de l'épreuve E5 partie pratique).

Les candidats sont évalués dans leur centre de formation afin d'utiliser et mettre en œuvre le matériel et les équipements sur lesquels ils ont été formés. Cette préconisation est soumise à validation des autorités académiques qui s'assureront que le centre de formation présente au moins 4 candidats (soit une vague d'interrogation) et offre toutes les garanties de bon déroulement de l'épreuve.

A - Indications spécifiques à l'option A – Management d'unité de restauration

a. Cadre général de l'épreuve E5 – Deuxième partie, deuxième temps d'évaluation

L'organisation préconisée ici est établie pour 4 candidats par commission et par jour.

Cette partie de l'épreuve débouche sur la prise en charge d'un service de restauration du soir selon un sujet national. Elle est évaluée à partir d'une grille figurant en **annexe IX.2** et des indications d'aide à l'évaluation de l'**annexe IX.3**.

b. Déroulement de l'épreuve

Le centre, en fonction de ses locaux et de ses contraintes matérielles, peut dupliquer, en parallèle, l'organisation proposée autant de fois qu'il s'avère utile (voir fiche d'organisation d'une journée d'interrogation ci-après).

Le centre fournira deux commis par candidat. Il est impératif que les niveaux des commis soient équivalents pour tous les candidats du centre d'examen. Les commis seront issus des classes de baccalauréat technologique « sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration » STHR ou d'étudiants issus de la classe de mise à niveau (MAN) ou de baccalauréat professionnel « commercialisation en services de restauration » ;

Il est possible de mixer les origines des commis (un commis de première STHR et un commis de MAN). Toutefois cette composition du binôme de commis retenue par le centre devra être identique pour tous les candidats d'un même centre.

Si les candidats sont amenés à se déplacer lors de la première phase de l'épreuve (par exemple pour se rendre dans une salle informatique), il convient d'en tenir compte et de soustraire ce temps de déplacement de la durée de l'épreuve afin de placer chaque candidat dans les mêmes conditions de déroulement des épreuves.

Pour cette épreuve, le centre fournira aux candidats une carte des vins et boissons conforme aux indications figurant en **annexe IX.5**

c. Organisation de l'interrogation

Voir tableaux suivants :

c1.A. Attendus spécifiques à l'épreuve E5 – Partie pratique – Option A

c2.A. Organisation de l'épreuve pour un jour J

Un exemple de sujet de pratique en restauration est joint à cette circulaire.

c1.A – Attendus spécifiques à l'épreuve E5 – Partie pratique – Option A

<p>BTS MHR - A Épreuve E5 Partie pratique</p>	<p>Attendus spécifiques à l'épreuve E5 – Deuxième partie pratique - Option A (5 h 30)</p>
<p>Objectif</p>	<p>Assurer et réaliser une production de services, de bar, de sommellerie et le service de 8 clients avec obligatoirement deux commis à encadrer. Le sujet national précise le concept de restauration et le type d'établissement (restauration gastronomique, à thème, brasserie...) ainsi que le mode de distribution (service à table, buffet, cocktail dînatoire...).</p>
<p>Compétences évaluées</p>	<p>C 1.1 – Concevoir et réaliser des prestations de services attendues par le client C 1.2 – Évaluer et analyser la production de services en restaurant C 1.3 – Communiquer avec les autres services</p>
<p>Ressources à disposition des candidats</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le candidat dispose d'un sujet qui précise le cahier des charges de la prestation de service attendue. ➤ Le poste de travail du candidat, situé à proximité de la salle de restaurant comprend un ordinateur de l'établissement connecté à une imprimante avec accès à internet. Il doit être disponible lors des phases 1 et 2. ➤ Le candidat a accès à ses propres ressources pour traiter le sujet (documentation papier ou numérique sur support de stockage amovible ou ordinateur portable personnel). Les téléphones portables personnels sont interdits. ➤ Deux commis sont mis à disposition de chacun des candidats durant toute l'épreuve.
<p>Production de services en restauration</p> <p>5 h 30</p> <p>En présence de 2 commis</p>	<p>Phase 1 (60 minutes) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Découverte du sujet - Prise de contact avec les commis - Phase d'organisation du service en fonction du sujet national du jour - Passation des premières consignes aux commis <p>Phase 2 (120 minutes) : trois temps</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un temps de mise en place et de préparation du service avec les commis (une heure) - Un temps dans « l'atelier de formation » (30 min) - Un temps dans « l'atelier de management opérationnel » (30 min) <p>Phase 3 (15 minutes) :</p> <p>Transmission des consignes avant le service.</p> <p>Phase 4 (120 minutes) :</p> <p>Production de services en bar, sommellerie et service de 8 clients répartis sur une ou plusieurs tables. Le candidat doit organiser la production de services au restaurant selon le sujet national du jour.</p> <p>Phase 5 (15 minutes) :</p> <p>Réunion de fin de service : 5 minutes en présence des commis et 10 minutes avec un des membres de la commission d'évaluation, hors de la présence des commis.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ La commission d'évaluation est présente pendant ces cinq phases et complète la grille d'évaluation sur le modèle de l'annexe IX.2. ➤ L'évaluation du candidat est réalisée par la commission d'évaluation à partir d'une grille d'aide à l'évaluation fournie en annexe IX.3.

La « Fiche descriptive des conditions de déroulement de l'épreuve, des matériels et des matières d'œuvres nécessaires pour le sujet du jour JJ/MM/AA » précise pour chaque sujet, les matières d'œuvre et le matériel spécifique à mettre à disposition des candidats par le centre d'examen.

c2.A – Organisation de l'épreuve pour un jour J

BTS MHR - A - E5 Partie pratique Production de services en hôtellerie-restauration								
Organisation de l'épreuve pour un jour J								
Premier temps de l'épreuve E5								
Compte rendu du stage De 15:00 à 17:00 Deux interrogateurs : I1, I2	Ce premier temps d'épreuve se déroule en fin de service : Exposé du candidat (10 minutes maximum) suivi de 20 minutes maximum d'échanges avec la commission d'interrogation (les interrogateurs 1 et 2).				Temps épreuve Les candidats sont libérés à l'issue de cette partie d'épreuve. 30 min			
	Commission n°1	Horaires						
	C1	15:00 à 15:30						
	C2	15:30 à 16:00						
	C3	16:00 à 16:30						
	C4	16:30 à 17:00						
07:45	Appel des candidats, vérification des tenues et du matériel puis tirage au sort des numéros des candidats (C1, C2, C3 et C4). La sortie avant la fin de l'épreuve n'est pas autorisée.							
Deuxième temps a lieu exceptionnellement avant le premier. Il comporte 5 phases :					5 h 30			
Phase 1 Préparation de la production de services								
Lieu : Salle à proximité du restaurant équipée par candidat d'un ordinateur, imprimante, accès à internet. Présence des commis.	08:00	Distribution du sujet national du jour et prise de connaissance du sujet par les candidats pendant 15 minutes. Puis, transmission, par le candidats de ses premières consignes aux commis. Le candidat peut disposer de son ordinateur personnel, de sa documentation et d'un support de stockage amovible. Les téléphones portables sont interdits.				1 h		
	08:15 - 09:00	Organisation de la production de services ⁽¹⁾ : Les candidats organisent la production et préparent leurs ateliers. Ils disposent de la salle à proximité du restaurant et du restaurant où le service doit avoir lieu. Le matériel de service et la platerie pour la cuisine sont mis à disposition par le centre d'examen.						
Phase 2 Management de la production de services ⁽²⁾								
Lieu : Salle à proximité du restaurant équipée par candidat d'un ordinateur, imprimante, accès à internet. Présence des commis.	09:00 - 11:00	Les candidats mettent en place et organisent la production de services avec leurs commis. Durant ce temps, chaque candidat doit passer deux ateliers de 30 minutes chacun (atelier 1 - Formation ; atelier 2 - Management opérationnel) selon le tableau :				2 h		
		Horaires		09:00 - 09:30	09:30 - 10:00		10:00 - 10:30	10:30 - 11:00
		Atelier 1	C1	C3	C2		C4	
		Atelier 2	C2	C4	C1		C3	
				Interrogateur 1			Interrogateur 2	
Un temps d'échanges entre le candidat et la cuisine doit être organisé.								
Phase 3 Management de la production de services : passation des consignes aux commis								
Lieu : Salle de restauration	11:00 - 11:30	Les candidats disposent de 15 minutes pour la passation des consignes de service aux commis selon le tableau :				15'		
		Candidats	C1	C2	C3		C4	
		Consignes	11:00 - 11:15	11:00 - 11:15	11:15 - 11:30		11:15 - 11:30	
		Interrogateurs	I1	I2	I1		I2	
Repas des candidats : 11:15 - 12:00 pour C1 et C2 - 11:30 - 12:15 pour C3 et C4.								
Phase 4 Production de services								
Lieu : Salle de restauration	12:00 - 14:15	Les candidats encadrent leurs commis pendant la production de services.				2 h		
		Candidats	C1	C2	C3		C4	
		Accueil clients	12:00	12:00	12:15		12:15	
		Production	2 heures	2 heures	2 heures		2 heures	
		Fin de service	14:00	14:00	14:15		14:15	
		Interrogateurs	I1	I2	I1		I2	
Phase 5 Management de la production de services : réunion de fin de service								
Lieu : Salle de restauration	14:00 - 14:30	A la fin du service, les candidats disposent de 15 minutes pour réaliser une réunion de fin de services avec leurs commis :				15'		
		Candidats	C1	C2	C3		C4	
		Réunion	14:00 - 14:15	14:00 - 14:15	14:15 - 14:30		14:15 - 14:30	
		Interrogateurs	I1	I2	I1		I2	

A la fin de la réunion de service, les candidats et leurs commis remettent en état les locaux. Après contrôle des examinateurs, les commis sont libérés.

⁽¹⁾ Durant la phase 1, le matériel de service et la platerie pour la cuisine sont mis à disposition par le centre d'examen.

⁽²⁾ Durant la phase 2, il convient de prévoir un temps d'échanges entre chaque candidat et la cuisine afin que ceux-ci disposent des informations nécessaires au service.

B - Indications spécifiques à l'option B – Management d'unité de production culinaire

a. Cadre général de l'épreuve E5 - Deuxième partie, deuxième temps d'évaluation

Un candidat absent lors du premier temps d'épreuve (compte rendu de stage) ne peut pas être admis au deuxième temps. L'organisation générale préconisée ici est établie pour 4 candidats par commission et par jour.

Cette partie de l'épreuve débouche sur une production culinaire selon un sujet national. Elle est évaluée à partir d'une grille figurant en **annexe IX.2** et d'une grille d'aide à l'évaluation figurant en **annexe IX.3**.

b. Déroulement de l'épreuve

Le centre, en fonction de ses locaux et de ses contraintes matérielles, peut dupliquer en parallèle l'organisation proposée autant de fois qu'il s'avère utile (voir fiche d'organisation d'une journée d'interrogation ci-après).

Le centre, fournira deux commis par candidat. Il est impératif que les niveaux des commis soient équivalents pour tous les candidats du centre d'examen. Les commis seront issus des classes de baccalauréat technologique « sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration » STHR, ou d'étudiants issus de la classe de mise à niveau (MAN) ou de baccalauréat professionnel « cuisine ».

Il est possible de mixer les origines des commis (un commis de première STHR et un commis de MAN). Toutefois cette composition du binôme de commis retenue par le centre devra être identique pour tous les candidats d'un même centre.

Si les candidats sont amenés à se déplacer durant l'épreuve (par exemple pour se rendre dans une salle informatique) il convient d'en tenir compte et de soustraire ce temps de déplacement de la durée de l'épreuve afin de placer chaque candidat dans les mêmes conditions de déroulement de l'épreuve.

c. Organisation de l'interrogation

Voir tableaux suivants :

c1.B. Attendus spécifiques à l'épreuve E5 – Partie pratique – Option B

c2.B. Organisation de l'épreuve pour un jour J.

Un exemple de sujet de pratique en production culinaire est joint à cette circulaire.

c1.B – Attendus spécifiques l'épreuve E5 – Partie pratique – option B

BTS MHR - B Épreuve E5 Partie pratique	Attendus spécifiques à l'épreuve E5 – Deuxième partie pratique - Option B (5 h 30)
Objectif	Assurer et réaliser une prestation culinaire et de dessert de restaurant dont le nombre de plats et de couverts sont définis par le sujet national du jour avec obligatoirement deux commis à encadrer. Le sujet national précise le concept de restauration (rapide, collectivité, gastronomique, bistronomie, à thème, ...) ainsi que le mode de distribution (service à table, buffet, cocktail dînatoire, vente à emporter ...).
Compétences évaluées	C 1 .1 – Concevoir et réaliser des prestations de services attendues par le client C 1. 2 – Évaluer et analyser la production de services culinaires C 1. 3 – Communiquer avec les autres services
Ressources à disposition des candidats	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le candidat dispose d'un sujet qui précise le cahier des charges de la prestation de service attendue. ➤ Le candidat se voit attribué par le centre d'examen : <ul style="list-style-type: none"> - un ordinateur de l'établissement connecté à une imprimante avec accès à internet dans une salle attenante à la cuisine ; - un poste de travail en cuisine dimensionné pour l'accueillir avec ses deux commis. ➤ Le candidat a accès à ses propres ressources pour traiter le sujet (documentation papier ou numérique sur support de stockage amovible ou ordinateur portable personnel). Les téléphones personnels sont interdits. ➤ Les deux commis sont mis à disposition de chaque candidat à partir de la phase 2.
Production culinaire et de desserts de restaurant 5 h 30 En présence de deux commis	<p>Phase 1 (1 h 30) – Préparation de la production culinaire et de dessert de restaurant</p> <ul style="list-style-type: none"> - Découverte du sujet ; - Phase d'organisation de la production culinaire en fonction du sujet national en ayant accès à la documentation et à l'outil informatique. <p>Phase 2 (3 h 45) - Production culinaire et de dessert de restaurant</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prise de contact avec les commis ; passage des consignes ; explicitation de leurs rôles du jour en cuisine. - Production avec l'aide des 2 commis des prestations attendues par le sujet national selon l'organisation prévue en phase 1 par le candidat. - Réalisation d'un atelier de management de la production culinaire compris dans le temps de production pour une durée de 15 minutes (formation d'un commis). - Collecte de données à partir d'une fiche de traçabilité relative à l'hygiène alimentaire fournie. <p>Phase 3 (15 minutes) - Atelier de management de la qualité culinaire</p> <ul style="list-style-type: none"> - Auto-évaluation de la production réalisée par le candidat et ses deux commis. - Analyse des prestations des commis. - Argumentation et justification des choix réalisés par le candidat en phase 1 et 2. <ul style="list-style-type: none"> ➤ La commission d'évaluation est présente pendant ces trois phases. ➤ L'évaluation du candidat est réalisée par la commission d'évaluation à partir d'une grille d'aide à l'évaluation fournie en annexe VIII.2.

La « **Fiche descriptive des conditions de déroulement de l'épreuve, des matériels et des matières d'œuvres nécessaires pour le sujet du jour JJ/MM/AA** » précise pour chaque sujet, les matières d'œuvre et le matériel spécifique à mettre à disposition des candidats par le centre d'examen.

c2.B - Organisation de l'épreuve pour un jour J.

BTS MHR – B – E5 - Partie pratique « Production de services en hôtellerie restauration » Organisation de l'épreuve pour un jour J																																																																			
Mise en place des locaux pour le sujet selon les indications données par la « Fiche descriptive des conditions de déroulement de l'épreuve, des matériels et des matières d'œuvres nécessaires pour le sujet n° du JJ/MM/AA ».																																																																			
<p>Premier temps : Compte rendu du stage</p> <p>-----</p> <p>À partir de 09:15, toutes les demi-heure pour une durée de 30 minutes par candidat</p>	<p>Émargement de la feuille de présence. Exposé du candidat de 10 minutes maximum suivi de 20 minutes maximum d'échanges entre le candidat et la commission d'interrogation constituée de deux professeurs de la spécialité (Interrogateurs 1 et 2).</p> <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr> <td>Candidat A</td> <td>09:15 à 09:45</td> <td rowspan="4" style="vertical-align: middle;">Les candidats sont momentanément libérés à l'issue de leur prestation (09:45 ; 10:15 ; 11:00 et 11:30) jusqu'à 12h45</td> </tr> <tr> <td>Candidat B</td> <td>09:45 à 10:15</td> </tr> <tr> <td>Candidat C</td> <td>10:30 à 11:00</td> </tr> <tr> <td>Candidat D</td> <td>11:00 à 11:30</td> </tr> </table>	Candidat A	09:15 à 09:45	Les candidats sont momentanément libérés à l'issue de leur prestation (09:45 ; 10:15 ; 11:00 et 11:30) jusqu'à 12h45	Candidat B	09:45 à 10:15	Candidat C	10:30 à 11:00	Candidat D	11:00 à 11:30																																																									
Candidat A	09:15 à 09:45	Les candidats sont momentanément libérés à l'issue de leur prestation (09:45 ; 10:15 ; 11:00 et 11:30) jusqu'à 12h45																																																																	
Candidat B	09:45 à 10:15																																																																		
Candidat C	10:30 à 11:00																																																																		
Candidat D	11:00 à 11:30																																																																		
11:30 - 12:15	Repas des candidats																																																																		
12:15	<p>Appel des candidats, vérification des tenues et du matériel puis tirage au sort des numéros des candidats. La sortie avant la fin de l'épreuve n'est pas autorisée. Les téléphones portables sont interdits.</p>																																																																		
<p>Deuxième temps : -----</p> <p>À partir de 12:30, tous les quarts d'heure pour une durée de 5h30</p> <p>-----</p> <p>Deux interrogateurs I1, I2</p> <p>-----</p> <p>Quatre candidats : C1, C2, C3 et C4.</p> <p>-----</p> <p>Les commis sont présents selon les candidats à partir de 13 :45 (voir tableau phase 2)</p>	<table border="1"> <tr> <td style="vertical-align: top;"> <p>Phase 1 Durée : 1 h 30</p> <p>À partir de 12:30 à 13:15 Lieu : salle à proximité de la cuisine. Matériel informatique à Disposition.</p> <p>Lieu : salle à proximité de la cuisine.</p> </td> <td style="vertical-align: top;"> <p>Phase 1 – Préparation de la production A - Distribution sujet national du jour J toutes les 15 minutes :</p> <table border="1"> <tr> <th>Candidats</th> <th>C1</th> <th>C2</th> <th>C3</th> <th>C4</th> </tr> <tr> <td>Distribution du sujet</td> <td>12:30</td> <td>12:45</td> <td>13:00</td> <td>13:15</td> </tr> </table> <p>Chaque candidat a accès à un ordinateur muni d'une imprimante et d'un accès à internet mis à disposition par le centre et peut disposer de son propre ordinateur, de sa propre documentation (numérique ou papier) et d'un support de stockage amovible uniquement durant cette phase 1.</p> <p>B – Organisation de la production</p> <table border="1"> <tr> <th>Candidats</th> <th>C1</th> <th>C2</th> <th>C3</th> <th>C4</th> </tr> <tr> <td>Phase 1</td> <td>12:30 - 14:00</td> <td>12:45 -14:15</td> <td>13:00 - 14:30</td> <td>13:15 - 14:45</td> </tr> </table> <p>Les candidats organisent la production de services en cuisine et préparent les ateliers qu'ils doivent passer. Cette phase se déroule sous surveillance.</p> </td> </tr> <tr> <td style="vertical-align: top;"> <p>Phase 2 Durée : 3h45 14:30 à 18:15 Lieu : cuisine</p> </td> <td style="vertical-align: top;"> <p>Phase 2 – Production culinaire et de desserts de restaurant : Les candidats doivent passer les consignes aux commis et organiser la production culinaire. L'atelier de management de la production culinaire d'une durée de 15 minutes est inclus dans cette phase 2.</p> <table border="1"> <tr> <th>Candidats</th> <th>C1</th> <th>C2</th> <th>C3</th> <th>C4</th> </tr> <tr> <td>Phase 2</td> <td>14:00</td> <td>14:15</td> <td>14:30</td> <td>14:45</td> </tr> <tr> <td>Durée 3h45</td> <td>17:45</td> <td>18:00</td> <td>18:15</td> <td>18:30</td> </tr> <tr> <td>Arrivée des commis</td> <td>14:00</td> <td>14:15</td> <td>14:30</td> <td>14:45</td> </tr> <tr> <td>Atelier</td> <td colspan="4">Réalisé selon les indications du sujet national</td> </tr> </table> </td> </tr> <tr> <td style="vertical-align: top;"> <p>Phase 3 Durée : 0h15</p> <p>Lieu : Passe-plats</p> </td> <td style="vertical-align: top;"> <p>Phase 3 - Management de la qualité culinaire : Le candidat, hors la présence des commis (ils commencent le nettoyage), effectue une auto-évaluation de la production réalisée Il analyse la production des commis et argumente et justifie ses choix.</p> <table border="1"> <tr> <th>Candidats</th> <th>C1</th> <th>C2</th> <th>C3</th> <th>C4</th> </tr> <tr> <td>Phase 3</td> <td>17:45</td> <td>18:00</td> <td>18:15</td> <td>18:30</td> </tr> <tr> <td>Durée 0h15</td> <td>18:00</td> <td>18:15</td> <td>18:30</td> <td>18:45</td> </tr> </table> <p>Les candidats et leurs commis remettent en état les locaux. Après contrôle des examinateurs, les candidats et les commis sont libérés.</p> </td> </tr> </table>	<p>Phase 1 Durée : 1 h 30</p> <p>À partir de 12:30 à 13:15 Lieu : salle à proximité de la cuisine. Matériel informatique à Disposition.</p> <p>Lieu : salle à proximité de la cuisine.</p>	<p>Phase 1 – Préparation de la production A - Distribution sujet national du jour J toutes les 15 minutes :</p> <table border="1"> <tr> <th>Candidats</th> <th>C1</th> <th>C2</th> <th>C3</th> <th>C4</th> </tr> <tr> <td>Distribution du sujet</td> <td>12:30</td> <td>12:45</td> <td>13:00</td> <td>13:15</td> </tr> </table> <p>Chaque candidat a accès à un ordinateur muni d'une imprimante et d'un accès à internet mis à disposition par le centre et peut disposer de son propre ordinateur, de sa propre documentation (numérique ou papier) et d'un support de stockage amovible uniquement durant cette phase 1.</p> <p>B – Organisation de la production</p> <table border="1"> <tr> <th>Candidats</th> <th>C1</th> <th>C2</th> <th>C3</th> <th>C4</th> </tr> <tr> <td>Phase 1</td> <td>12:30 - 14:00</td> <td>12:45 -14:15</td> <td>13:00 - 14:30</td> <td>13:15 - 14:45</td> </tr> </table> <p>Les candidats organisent la production de services en cuisine et préparent les ateliers qu'ils doivent passer. Cette phase se déroule sous surveillance.</p>	Candidats	C1	C2	C3	C4	Distribution du sujet	12:30	12:45	13:00	13:15	Candidats	C1	C2	C3	C4	Phase 1	12:30 - 14:00	12:45 -14:15	13:00 - 14:30	13:15 - 14:45	<p>Phase 2 Durée : 3h45 14:30 à 18:15 Lieu : cuisine</p>	<p>Phase 2 – Production culinaire et de desserts de restaurant : Les candidats doivent passer les consignes aux commis et organiser la production culinaire. L'atelier de management de la production culinaire d'une durée de 15 minutes est inclus dans cette phase 2.</p> <table border="1"> <tr> <th>Candidats</th> <th>C1</th> <th>C2</th> <th>C3</th> <th>C4</th> </tr> <tr> <td>Phase 2</td> <td>14:00</td> <td>14:15</td> <td>14:30</td> <td>14:45</td> </tr> <tr> <td>Durée 3h45</td> <td>17:45</td> <td>18:00</td> <td>18:15</td> <td>18:30</td> </tr> <tr> <td>Arrivée des commis</td> <td>14:00</td> <td>14:15</td> <td>14:30</td> <td>14:45</td> </tr> <tr> <td>Atelier</td> <td colspan="4">Réalisé selon les indications du sujet national</td> </tr> </table>	Candidats	C1	C2	C3	C4	Phase 2	14:00	14:15	14:30	14:45	Durée 3h45	17:45	18:00	18:15	18:30	Arrivée des commis	14:00	14:15	14:30	14:45	Atelier	Réalisé selon les indications du sujet national				<p>Phase 3 Durée : 0h15</p> <p>Lieu : Passe-plats</p>	<p>Phase 3 - Management de la qualité culinaire : Le candidat, hors la présence des commis (ils commencent le nettoyage), effectue une auto-évaluation de la production réalisée Il analyse la production des commis et argumente et justifie ses choix.</p> <table border="1"> <tr> <th>Candidats</th> <th>C1</th> <th>C2</th> <th>C3</th> <th>C4</th> </tr> <tr> <td>Phase 3</td> <td>17:45</td> <td>18:00</td> <td>18:15</td> <td>18:30</td> </tr> <tr> <td>Durée 0h15</td> <td>18:00</td> <td>18:15</td> <td>18:30</td> <td>18:45</td> </tr> </table> <p>Les candidats et leurs commis remettent en état les locaux. Après contrôle des examinateurs, les candidats et les commis sont libérés.</p>	Candidats	C1	C2	C3	C4	Phase 3	17:45	18:00	18:15	18:30	Durée 0h15	18:00	18:15	18:30	18:45
<p>Phase 1 Durée : 1 h 30</p> <p>À partir de 12:30 à 13:15 Lieu : salle à proximité de la cuisine. Matériel informatique à Disposition.</p> <p>Lieu : salle à proximité de la cuisine.</p>	<p>Phase 1 – Préparation de la production A - Distribution sujet national du jour J toutes les 15 minutes :</p> <table border="1"> <tr> <th>Candidats</th> <th>C1</th> <th>C2</th> <th>C3</th> <th>C4</th> </tr> <tr> <td>Distribution du sujet</td> <td>12:30</td> <td>12:45</td> <td>13:00</td> <td>13:15</td> </tr> </table> <p>Chaque candidat a accès à un ordinateur muni d'une imprimante et d'un accès à internet mis à disposition par le centre et peut disposer de son propre ordinateur, de sa propre documentation (numérique ou papier) et d'un support de stockage amovible uniquement durant cette phase 1.</p> <p>B – Organisation de la production</p> <table border="1"> <tr> <th>Candidats</th> <th>C1</th> <th>C2</th> <th>C3</th> <th>C4</th> </tr> <tr> <td>Phase 1</td> <td>12:30 - 14:00</td> <td>12:45 -14:15</td> <td>13:00 - 14:30</td> <td>13:15 - 14:45</td> </tr> </table> <p>Les candidats organisent la production de services en cuisine et préparent les ateliers qu'ils doivent passer. Cette phase se déroule sous surveillance.</p>	Candidats	C1	C2	C3	C4	Distribution du sujet	12:30	12:45	13:00	13:15	Candidats	C1	C2	C3	C4	Phase 1	12:30 - 14:00	12:45 -14:15	13:00 - 14:30	13:15 - 14:45																																														
Candidats	C1	C2	C3	C4																																																															
Distribution du sujet	12:30	12:45	13:00	13:15																																																															
Candidats	C1	C2	C3	C4																																																															
Phase 1	12:30 - 14:00	12:45 -14:15	13:00 - 14:30	13:15 - 14:45																																																															
<p>Phase 2 Durée : 3h45 14:30 à 18:15 Lieu : cuisine</p>	<p>Phase 2 – Production culinaire et de desserts de restaurant : Les candidats doivent passer les consignes aux commis et organiser la production culinaire. L'atelier de management de la production culinaire d'une durée de 15 minutes est inclus dans cette phase 2.</p> <table border="1"> <tr> <th>Candidats</th> <th>C1</th> <th>C2</th> <th>C3</th> <th>C4</th> </tr> <tr> <td>Phase 2</td> <td>14:00</td> <td>14:15</td> <td>14:30</td> <td>14:45</td> </tr> <tr> <td>Durée 3h45</td> <td>17:45</td> <td>18:00</td> <td>18:15</td> <td>18:30</td> </tr> <tr> <td>Arrivée des commis</td> <td>14:00</td> <td>14:15</td> <td>14:30</td> <td>14:45</td> </tr> <tr> <td>Atelier</td> <td colspan="4">Réalisé selon les indications du sujet national</td> </tr> </table>	Candidats	C1	C2	C3	C4	Phase 2	14:00	14:15	14:30	14:45	Durée 3h45	17:45	18:00	18:15	18:30	Arrivée des commis	14:00	14:15	14:30	14:45	Atelier	Réalisé selon les indications du sujet national																																												
Candidats	C1	C2	C3	C4																																																															
Phase 2	14:00	14:15	14:30	14:45																																																															
Durée 3h45	17:45	18:00	18:15	18:30																																																															
Arrivée des commis	14:00	14:15	14:30	14:45																																																															
Atelier	Réalisé selon les indications du sujet national																																																																		
<p>Phase 3 Durée : 0h15</p> <p>Lieu : Passe-plats</p>	<p>Phase 3 - Management de la qualité culinaire : Le candidat, hors la présence des commis (ils commencent le nettoyage), effectue une auto-évaluation de la production réalisée Il analyse la production des commis et argumente et justifie ses choix.</p> <table border="1"> <tr> <th>Candidats</th> <th>C1</th> <th>C2</th> <th>C3</th> <th>C4</th> </tr> <tr> <td>Phase 3</td> <td>17:45</td> <td>18:00</td> <td>18:15</td> <td>18:30</td> </tr> <tr> <td>Durée 0h15</td> <td>18:00</td> <td>18:15</td> <td>18:30</td> <td>18:45</td> </tr> </table> <p>Les candidats et leurs commis remettent en état les locaux. Après contrôle des examinateurs, les candidats et les commis sont libérés.</p>	Candidats	C1	C2	C3	C4	Phase 3	17:45	18:00	18:15	18:30	Durée 0h15	18:00	18:15	18:30	18:45																																																			
Candidats	C1	C2	C3	C4																																																															
Phase 3	17:45	18:00	18:15	18:30																																																															
Durée 0h15	18:00	18:15	18:30	18:45																																																															
Consignes commission d'évaluation	La commission d'évaluation est présente pendant les trois phases. Les interrogateurs évaluent conjointement la production culinaire (phase 2) et la phase 3 de management de la qualité culinaire. Ils évaluent l'atelier de management culinaire tout en surveillant les autres candidats.																																																																		

C - Indications spécifiques à l'option C - Management d'unité d'hébergement

a. Cadre général de l'épreuve E5 - Deuxième partie, deuxième temps d'évaluation

Un candidat absent lors du premier temps d'épreuve (compte rendu de stage) ne peut pas être admis au deuxième temps.

L'organisation générale préconisée ici est établie pour 4 candidats par commission et par jour.

Cette partie de l'épreuve débouche sur une production de services en hébergement selon un sujet national. Elle est évaluée à partir d'une grille figurant en **annexe IX.2** et d'une grille d'aide à l'évaluation figurant en **annexe IX.3**.

b. Déroulement de l'épreuve

Le centre, en fonction de ses locaux et de ses contraintes matérielles, peut dupliquer en parallèle l'organisation proposée autant de fois qu'il s'avère utile (voir fiche d'organisation d'une journée d'interrogation ci-après).

Le centre, fournira deux commis par candidat. Il est impératif que les niveaux des commis soient équivalents pour tous les candidats du centre d'examen. Les commis seront issus des classes de baccalauréat technologique « sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration » (STHR) ou d'étudiants issus de la classe de mise à niveau (MAN). À défaut, il est possible de solliciter les élèves de CAP CSHCR (commercialisation, services en hôtel, café, restaurant) ou de mention complémentaire MC Accueil-Réception en veillant à constituer des binômes comprenant au moins un élève de STHR ou de MAN.

Il est possible de mixer les origines des commis (un commis de première STHR et un commis de MAN). Toutefois cette composition du binôme de commis retenue par le centre devra être identique pour tous les candidats d'un même centre.

Si les candidats sont amenés à se déplacer lors de la phase 1 (par exemple pour se rendre dans une salle informatique ou dans une chambre de l'hôtel d'application) il convient d'en tenir compte et de soustraire ce temps de déplacement de la durée de l'épreuve afin de placer chaque candidat dans les mêmes conditions de déroulement de l'épreuve.

Spécificités de l'épreuve E5 – Deuxième partie, deuxième temps d'évaluation en option C :

Le matériel informatique doit être à disposition des candidats pour toute la durée de l'épreuve.

Lors du déroulement des ateliers 2,4 ou 5, selon les indications du sujet, un aléa dans la production de service est susceptible de se produire.

De même, une prise de parole du candidat en langue anglaise est systématiquement prévue lors des ateliers 2,4 et 5.

c. Organisation de l'interrogation

Voir tableaux suivants :

c1.C - Attendus spécifiques à l'épreuve E5 – Partie pratique – Option C

c2.C - Organisation de l'épreuve pour un jour J.

Un exemple de sujet de pratique en hébergement est joint à cette circulaire.

c1.C - Attendus spécifiques à l'épreuve E5 – Partie pratique – Option C

<p>BTS MHR - C Épreuve E5 Partie pratique</p>	<p>Attendus spécifiques à l'épreuve E5 – Deuxième partie pratique - Option C (5 h 30)</p>
<p>Objectif</p>	<p>Assurer et réaliser des prestations de services en hébergement définies par le sujet national daté avec obligatoirement deux commis à manager pour tout ou partie de l'épreuve en fonction du sujet. Le sujet précise :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le concept d'hébergement (hôtellerie haut de gamme, gros porteur, EHPAD, bateau de croisière ...); - le ou les services dans lesquels l'action du candidat se situe (réception, étages, ...).
<p>Compétences évaluées</p>	<p>C 1 .1 – Concevoir et réaliser des prestations de services attendues par le client C 1. 2 – Évaluer et analyser la production de services en hébergement C 1. 3 – Communiquer avec les autres services</p>
<p>Ressources à disposition des candidats</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le candidat dispose d'un sujet qui précise le cahier des charges de la prestation de service attendue. ➤ Le sujet place le candidat dans le cadre des ressources de son établissement de formation (PMS utilisé, chambres ...) ➤ Le candidat doit pouvoir utiliser un poste de travail comprenant un ordinateur de l'établissement connecté à une imprimante avec accès à internet. Les téléphones personnels sont interdits. ➤ Le candidat a accès à ses propres ressources pour traiter le sujet (documentation papier ou numérique sur disque dur ou ordinateur portable personnel ...). ➤ Deux commis sont mis à disposition de chaque candidat durant une partie de l'épreuve précisée par le sujet national du jour.
<p>Production de services en hébergement</p> <p>5 h 30</p> <p>En présence de deux commis</p>	<p>Phase 1 (150 minutes) – Première phase de production de services en hébergement</p> <p><u>Étape 1 - Préparation de la production de services en hébergement (60 minutes)</u> - Découverte du sujet Phase de préparation de l'organisation de la production de services en hébergement en fonction du sujet national. Les commis ne sont pas présents durant l'atelier 1.</p> <p><u>Étape 2 - Réalisation de la production de services en hébergement (90 minutes)</u> Ateliers 1 et 2 (chacun d'une durée de 45 minutes) : Passation des consignes aux commis et production de services en hébergement</p> <p>Pause repas (durée : 30 minutes décomptées du temps d'épreuve)</p> <p>Phase 2 (180 minutes) – Deuxième phase de production de services en hébergement</p> <p><u>Étape 1 - Préparation de la production de services en hébergement (60 minutes)</u> Phase écrite d'organisation de la production de services en hébergement en fonction du sujet national.</p> <p><u>Étape 2 - Réalisation de la production de services en hébergement (120 minutes)</u> - Atelier 3 – Production de services en autonomie (30 minutes). - Ateliers 4 et 5 (chacun d'une durée de 45 minutes) : Production de services en hébergement.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Un membre de la commission d'évaluation est présent lors du déroulement des ateliers 1, 2, 4 et 5. ➤ L'évaluation du candidat est réalisée par la commission d'évaluation à partir d'une grille d'aide à l'évaluation fournie en annexe IX.3.

La « **Fiche descriptive des conditions de déroulement de l'épreuve, des matériels et des matières d'œuvres nécessaires pour le sujet n° du JJ/MM/AA** » précise pour chaque sujet, les matières d'œuvre et le matériel spécifique à mettre à disposition des candidats par le centre d'examen.

c2.C. Organisation de l'épreuve pour un jour J.

BTS MHR – C – E5 - Partie pratique « Production de services en hôtellerie restauration » Organisation de l'épreuve pour un jour J																																																																																															
Mise en place des locaux pour le sujet selon les indications données par la « Fiche descriptive des conditions de déroulement de l'épreuve, des matériels et des matières d'œuvres nécessaires pour le sujet n° du JJ/MM/AA ».																																																																																															
Premier temps : Compte rendu du stage ----- À partir de 08:00 toutes les demi-heures pour une durée de 30 minutes par candidat	Émargement de la feuille de présence par le candidat et attribution d'un numéro de candidats. Exposé du candidat 10 minutes maximum suivi de 20 minutes maximum d'échanges entre le candidat et la commission d'interrogation constituée de deux professeurs de la spécialité (Interrogateurs 1 et 2). <table border="1" style="margin: 10px auto; width: 80%;"> <thead> <tr> <th>Dispositif pour 4 candidats Commission N°1</th> <th>Horaire des candidats</th> <th>Début du deuxième temps</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Candidat A</td> <td>08:00 à 08:30</td> <td>9:00</td> </tr> <tr> <td>Candidat B</td> <td>08:30 à 09:00</td> <td>9:00</td> </tr> <tr> <td>Candidat C</td> <td>09:00 à 09:30</td> <td>10:30</td> </tr> <tr> <td>Candidat D</td> <td>09:30 à 10:00</td> <td>10:30</td> </tr> </tbody> </table> À l'issue de leur prestation, les candidats sont momentanément libérés avant le début du deuxième temps d'évaluation de la partie pratique. (30 minutes pour les candidats A et D, 1 h pour le C).	Dispositif pour 4 candidats Commission N°1	Horaire des candidats	Début du deuxième temps	Candidat A	08:00 à 08:30	9:00	Candidat B	08:30 à 09:00	9:00	Candidat C	09:00 à 09:30	10:30	Candidat D	09:30 à 10:00	10:30																																																																															
Dispositif pour 4 candidats Commission N°1	Horaire des candidats	Début du deuxième temps																																																																																													
Candidat A	08:00 à 08:30	9:00																																																																																													
Candidat B	08:30 à 09:00	9:00																																																																																													
Candidat C	09:00 à 09:30	10:30																																																																																													
Candidat D	09:30 à 10:00	10:30																																																																																													
Candidats A et B à 09:00 Candidats C et D à 10:30	Appel des candidats, vérification des tenues et matériel des candidats. La sortie avant la fin de l'épreuve n'est pas autorisée. Le téléphone portable n'est pas autorisé. Le professeur ressource informe les commis de leurs rôles durant l'épreuve selon les indications données par le sujet du jour.																																																																																														
Deuxième temps : ----- À partir de 09:00 pour les candidats A et B À partir de 10:00 pour les candidats C et D Durée de 5 h 30 ----- Deux interrogateurs I1, I2 ----- Quatre candidats : A, B, C et D. ----- Les commis sont présents en phase 1 et en phase 2 lors des étapes 2 (Pour le candidat A : 10:00 – 11:30 13:30 – 15 :00).	Prise de connaissance du sujet national du jour J : 09:00 pour la vague 1 (candidats A et B) et 10:30 pour la vague 2 (candidats C et D). Les candidats ont accès chacun à un ordinateur muni d'une imprimante et d'un accès à internet mis à disposition par le centre durant toute la durée de l'épreuve . Les candidats peuvent disposer de leur propre ordinateur, de leur propre documentation (numérique ou papier) et d'un support de stockage amovible. Durant les « étapes 1 » de chacune des deux phases de production de services en hébergement, les candidats préparent leurs productions sans commis. Les commis sont présents dans les étapes 2 de chacune de ces phases. <table border="1" style="margin: 10px auto; width: 100%; text-align: center;"> <thead> <tr> <th colspan="3">Phase 1 - Production de services en hébergement</th> <th>Candidat A</th> <th>Candidat B</th> <th>Candidat C</th> <th>Candidat D</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Étape 1 - Préparation de la production de services en hébergement.</td> <td>Surveillant</td> <td>60</td> <td>09:00 10:00</td> <td>09:00 10:00</td> <td>10:30 11:30</td> <td>10:30 11:30</td> </tr> <tr> <td colspan="7">Étape 2 - Réalisation de la production de services en hébergement de la phase 1</td> </tr> <tr> <td>Atelier 1</td> <td>I1, I2</td> <td>45</td> <td>10:00 10:45</td> <td>10:00 10:45</td> <td>11:30 12:15</td> <td>11:30 12:15</td> </tr> <tr> <td>Atelier 2</td> <td>I1, I2</td> <td>45</td> <td>10:45 11:30</td> <td>10:45 11:30</td> <td>12:15 13:00</td> <td>12:15 13:00</td> </tr> <tr> <td>Pause repas 30 min hors temps d'épreuve</td> <td>Surveillant</td> <td></td> <td>11:30 12:00</td> <td>11:30 12:00</td> <td>13:00 13:30</td> <td>13:00 13:30</td> </tr> <tr> <th colspan="3">Phase 2 - Production de services en hébergement</th> <th>Candidat A</th> <th>Candidat B</th> <th>Candidat C</th> <th>Candidat D</th> </tr> <tr> <td>Étape 1 - Préparation de la production de services en hébergement</td> <td>Surveillant</td> <td>60</td> <td>12:00 13:00</td> <td>12:00 13:00</td> <td>13:30 14:30</td> <td>13:30 14:30</td> </tr> <tr> <td colspan="7">Étape 2 - Réalisation de la production de services en hébergement de la phase 2</td> </tr> <tr> <td>Atelier 3 - Production de services en autonomie</td> <td>Surveillant</td> <td>30</td> <td>13:00 13:30</td> <td>13:00 13:30</td> <td>14:30 15:00</td> <td>14:30 15:00</td> </tr> <tr> <td>Atelier 4</td> <td>I1, I2</td> <td>45</td> <td>13:30 14:15</td> <td>13:30 14:15</td> <td>15:00 15:45</td> <td>15:00 15:45</td> </tr> <tr> <td>Atelier 5</td> <td>I1, I2</td> <td>45</td> <td>14:15 15:00</td> <td>14:15 15:00</td> <td>15:45 16:30</td> <td>15:45 16:30</td> </tr> <tr> <td>Fin de l'épreuve</td> <td>Durée 6 h 00</td> <td>360</td> <td>15:00</td> <td>15:00</td> <td>16:30</td> <td>16:30</td> </tr> </tbody> </table> <p>Légende :</p> <table border="1" style="margin: 10px auto; width: 80%; text-align: center;"> <tr> <td style="background-color: #ffffcc;">Interrogateur 1</td> <td style="background-color: #d9ead3;">Interrogateur 2</td> <td style="background-color: #d9ead3;">Périodes nécessitant un surveillant</td> </tr> </table>	Phase 1 - Production de services en hébergement			Candidat A	Candidat B	Candidat C	Candidat D	Étape 1 - Préparation de la production de services en hébergement.	Surveillant	60	09:00 10:00	09:00 10:00	10:30 11:30	10:30 11:30	Étape 2 - Réalisation de la production de services en hébergement de la phase 1							Atelier 1	I1, I2	45	10:00 10:45	10:00 10:45	11:30 12:15	11:30 12:15	Atelier 2	I1, I2	45	10:45 11:30	10:45 11:30	12:15 13:00	12:15 13:00	Pause repas 30 min hors temps d'épreuve	Surveillant		11:30 12:00	11:30 12:00	13:00 13:30	13:00 13:30	Phase 2 - Production de services en hébergement			Candidat A	Candidat B	Candidat C	Candidat D	Étape 1 - Préparation de la production de services en hébergement	Surveillant	60	12:00 13:00	12:00 13:00	13:30 14:30	13:30 14:30	Étape 2 - Réalisation de la production de services en hébergement de la phase 2							Atelier 3 - Production de services en autonomie	Surveillant	30	13:00 13:30	13:00 13:30	14:30 15:00	14:30 15:00	Atelier 4	I1, I2	45	13:30 14:15	13:30 14:15	15:00 15:45	15:00 15:45	Atelier 5	I1, I2	45	14:15 15:00	14:15 15:00	15:45 16:30	15:45 16:30	Fin de l'épreuve	Durée 6 h 00	360	15:00	15:00	16:30	16:30	Interrogateur 1	Interrogateur 2	Périodes nécessitant un surveillant
Phase 1 - Production de services en hébergement			Candidat A	Candidat B	Candidat C	Candidat D																																																																																									
Étape 1 - Préparation de la production de services en hébergement.	Surveillant	60	09:00 10:00	09:00 10:00	10:30 11:30	10:30 11:30																																																																																									
Étape 2 - Réalisation de la production de services en hébergement de la phase 1																																																																																															
Atelier 1	I1, I2	45	10:00 10:45	10:00 10:45	11:30 12:15	11:30 12:15																																																																																									
Atelier 2	I1, I2	45	10:45 11:30	10:45 11:30	12:15 13:00	12:15 13:00																																																																																									
Pause repas 30 min hors temps d'épreuve	Surveillant		11:30 12:00	11:30 12:00	13:00 13:30	13:00 13:30																																																																																									
Phase 2 - Production de services en hébergement			Candidat A	Candidat B	Candidat C	Candidat D																																																																																									
Étape 1 - Préparation de la production de services en hébergement	Surveillant	60	12:00 13:00	12:00 13:00	13:30 14:30	13:30 14:30																																																																																									
Étape 2 - Réalisation de la production de services en hébergement de la phase 2																																																																																															
Atelier 3 - Production de services en autonomie	Surveillant	30	13:00 13:30	13:00 13:30	14:30 15:00	14:30 15:00																																																																																									
Atelier 4	I1, I2	45	13:30 14:15	13:30 14:15	15:00 15:45	15:00 15:45																																																																																									
Atelier 5	I1, I2	45	14:15 15:00	14:15 15:00	15:45 16:30	15:45 16:30																																																																																									
Fin de l'épreuve	Durée 6 h 00	360	15:00	15:00	16:30	16:30																																																																																									
Interrogateur 1	Interrogateur 2	Périodes nécessitant un surveillant																																																																																													
Consignes commission d'évaluation	La commission d'évaluation est présente selon le tableau ci-dessus. Chaque commission d'évaluation doit évaluer 4 candidats. La production de services en hébergement a lieu dans les locaux d'hébergement de l'établissement.																																																																																														

Épreuve facultative orale (EF LV3)

1. Objectif

L'objectif est d'évaluer la capacité de la candidate ou du candidat à s'exprimer oralement de manière simple et cohérente, en continu comme en interaction, sur des sujets familiers.

2. Modalités d'évaluation

Durée maximale de l'épreuve : 15 minutes

Temps de préparation : 15 minutes

L'évaluation se réfère au niveau B1 du CECRL.

Épreuve facultative engagement étudiant (EF2)

1. Objectif

Cette épreuve vise à identifier les compétences, connaissances et aptitudes acquises par le candidat dans l'exercice des activités mentionnées à l'article L.611-9 du Code de l'éducation et qui relèvent de celles prévues par le référentiel d'évaluation de la spécialité du diplôme de brevet de technicien supérieur pour laquelle le candidat demande sa reconnaissance engagement étudiant. Cela peut concerner :

- l'approfondissement des compétences évaluées à l'épreuve obligatoire mentionnée à l'annexe II du présent arrêté, à savoir l'épreuve orale E4 ;
- le développement de compétences spécifiques à un domaine ou à une activité professionnelle particulière en lien avec le référentiel du diplôme et plus particulièrement s'agissant des compétences évaluées dans l'épreuve obligatoire mentionnée à l'annexe II du présent arrêté (épreuve E4).

2. Modalités d'évaluation

Situation d'évaluation en cours de formation : Il s'agit d'une situation d'évaluation orale d'une durée de vingt minutes qui prend la forme d'un exposé (dix minutes) puis d'un entretien avec la commission d'évaluation (dix minutes).

Cette épreuve prend appui sur une fiche d'engagement étudiant, servant de support d'évaluation au jury, présentant une ou plusieurs activités conduites par le candidat.

En l'absence de cette fiche, l'épreuve ne peut pas se dérouler.

L'exposé doit intégrer :

- la présentation du contexte, ;
- la description et l'analyse de ou des activités,
- la présentation des démarches et des outils,
- le bilan de ou des activités,
- le bilan des compétences acquises.

La composition de la commission d'évaluation est la même que celle de l'épreuve E4.

Situation d'évaluation en ponctuelle : Il s'agit d'une situation d'évaluation orale d'une durée de 20 minutes qui prend la forme d'un exposé (dix minutes) puis d'un entretien avec la commission d'évaluation (dix minutes).

Cette épreuve prend appui sur une fiche d'engagement étudiant servant de support d'évaluation au jury, présentant une ou plusieurs activités conduites par le candidat ou la candidate.

En l'absence de cette fiche, l'épreuve ne peut pas se dérouler.

Les modalités de mise en œuvre (renseignement de la fiche, grille d'évaluation du jury, etc.) seront précisées dans les circulaires nationales d'organisation.

L'exposé doit intégrer :

- la présentation du contexte,
- la description et l'analyse de ou des activités,
- la présentation des démarches et des outils,
- le bilan de ou des activités,
- le bilan des compétences acquises.

La composition de la commission d'évaluation est la même que celle de l'épreuve E4.

L'épreuve a lieu dans la continuité de l'épreuve obligatoire E4. À l'issue de l'interrogation de l'épreuve E4, le jury invite le candidat à présenter les activités menées dans le cadre de son engagement étudiant.

Cette épreuve facultative est une épreuve orale d'une durée de 20 minutes qui prend la forme d'un exposé (10 minutes) puis d'un entretien avec la commission d'interrogation (10 minutes). Durant l'exposé la candidate ou le candidat présente à l'aide des supports de son choix le contexte de son engagement étudiant, la description et l'analyse des activités menées, la présentation des démarches et outils mis en œuvre, le bilan des activités menées ainsi que celui des compétences acquises.

Les membres de la commission d'interrogation complètent collégalement la grille d'évaluation fournie en annexe 22. La note finale sur 20 est attribuée au ½ point près. Les commentaires portés par les commissions d'interrogation sur la grille d'évaluation ne doivent concerner que la prestation de la candidate ou du candidat, appréciée au travers des critères d'évaluation nationaux, à l'exclusion de tout autre appréciation.

III – Choix des correcteurs et interrogateurs

1 – Déontologie des jurys et correcteurs

Les interrogateurs et correcteurs appliqueront strictement les principes énoncés dans la « Charte de déontologie des examens » du 4 avril 2012 (BOEN n°15 du 12 avril 2012) : neutralité, probité, confidentialité, égalité de traitement des candidats.

Lors des épreuves orales : « les examinateurs sont soumis à une obligation d'objectivité et de neutralité où ils doivent impérativement s'abstenir de toute allusion à la valeur de la prestation du candidat interrogé, à la qualité de l'enseignement qu'il paraît avoir reçu ou de toute demande et commentaire concernant son établissement d'origine, son âge, son sexe, son origine ou sa formation. Lors de ces épreuves, les candidats sont traités avec autant de bienveillance que d'exigence. »

La notation et l'appréciation fournies par les correcteurs et/ou interrogateurs sont des éléments déterminants et éclairants tant pour le jury que pour les candidats. Aussi, les fiches ou grilles d'évaluation, en particulier la rubrique « appréciation », **devront être remplies avec beaucoup d'attention.**

Il est demandé et attendu des correcteurs et des interrogateurs :

- de faire apparaître les éléments d'appréciation à l'emplacement réservé à cet effet ;
- de proscrire absolument toute appréciation non liée à l'évaluation d'une connaissance ou d'une compétence dans le domaine évalué ;
- d'accompagner la note par des éléments d'explicitation – en particulier lorsque celle-ci est en dessous de la moyenne – d'une appréciation littérale explicite et en rapport ;
- de renseigner et compléter toutes les rubriques des grilles de notation.

Les fiches ou grilles de validation et d'évaluation présentées en annexe(s) précisent les éléments à évaluer tels qu'ils figurent dans les définitions des différentes épreuves. Ces différentes fiches ou grilles doivent être utilisées selon les préconisations définies dans le document « référentiel de certification » du règlement du diplôme.

Les fiches dûment renseignées seront remises, après les épreuves, au(x) centre(s) de corrections et de délibération. Elles seront conservées par les services académiques, au même titre que les copies, pendant un an.

Elles sont - sauf mention spécifique contraire - communicables (Droit d'accès aux documents administratifs) en cas de demande ou réclamation des candidats et sous réserve que les indications nominatives relatives au jury soient occultées ou détachées conformément à la réglementation.

2 - Choix des correcteurs et interrogateurs

Il est nécessaire que les correcteurs et interrogateurs des épreuves spécifiques à ce BTS MHR soient choisis, conformément aux recommandations de cette circulaire, en priorité parmi les enseignants des sections de techniciens supérieurs MHR.

Pour les épreuves requérant la participation de professionnels, il conviendra de demander dès maintenant aux établissements de formation de solliciter ceux qui seraient susceptibles de participer aux commissions d'interrogation avec l'indication de leurs disponibilités. Il paraît en effet indispensable de fixer longtemps à l'avance, avec les professionnels retenus, leurs journées d'interrogation et de leur confirmer ces dates au moins un mois à l'avance ; il est souhaitable d'attirer leur attention sur l'intérêt de participer à au moins une journée entière d'interrogation. Les examinateurs, membres de la profession, doivent disposer de la définition de l'épreuve pour laquelle ils sont convoqués.

3 – Réunions nationales d'harmonisation

Pour chacune des épreuves ou sous-épreuves en ponctuel, une réunion d'entente académique ou inter-académique sera organisée avant le début des corrections ou des interrogations. À l'issue de ces travaux, une réunion d'harmonisation animée par le président du jury, inspecteur d'académie – inspecteur pédagogique régional ou un représentant désigné sera organisée.

Pour les épreuves évaluées en CCF, une commission académique ou inter-académique d'harmonisation se réunira sous l'autorité du président de jury afin de vérifier la conformité du processus d'évaluation au règlement d'examen. Cette commission s'assurera de l'équité de traitement des candidats.

Afin d'harmoniser les pratiques d'évaluation des épreuves écrites de spécialité (U31, U33, E5 Première partie écrite pour les options A, B et C), des **réunions de mise au point du barème**, préalables aux corrections, se tiendront en visioconférences :

- le mercredi 18 mai 2022

- de 9 h à 10 h 30 pour l'épreuve U31 ;
- de 11 h à 12 h 30 pour l'épreuve U33.

- le vendredi 20 mai 2022

- de 9 h à 10 h 30 pour l'épreuve E5 Partie écrite pour l'option A ;
- de 10 h 30 à 12 h pour l'épreuve E5 Partie écrite pour l'option B ; partie SHR
- de 13 h 30 à 15 h pour l'épreuve E5 Partie écrite pour l'option B ; partie STC
- de 15 h 30 à 17 h pour l'épreuve E5 Partie écrite pour l'option C.

Les académies désigneront les présidents de leurs commissions de correction et transmettront les noms correspondants à : catherine.largeau1@ac-nancy-metz.fr impérativement avant le 10 mai 2022.

À l'issue de cette réunion, un barème et des consignes détaillées seront communiqués à chaque académie, à charge pour elle de les diffuser dans ses centres de correction. Ce barème s'impose à tous et ne doit faire l'objet d'aucune modification. Les corrections ne pourront donc pas débiter avant les réunions d'harmonisation.

4 - Jurys

La date de convocation du jury de délibération est laissée à l'initiative de mesdames et messieurs les recteurs des académies pilotes.

Ce jury, désigné par le recteur, sera composé conformément aux dispositions de l'article 33 du décret n°95-665 du 09.05.1995 modifié par décret n°2002-1086 du 7 août 2002.

La présente circulaire nationale accompagnée de toutes les annexes nécessaires au bon déroulement des épreuves de la session 2022 devra être adressée à tous les établissements.

Pour le recteur,
Pour la secrétaire générale d'académie
Par délégation,
Le chef de la Division des Examens
et des Concours




Antoine KAZAN

Circulaire nationale d'organisation - Session 2022

BTS Management en Hôtellerie-Restaurant (MHR)

Liste des annexes à la circulaire nationale d'organisation du BTS MHR – Session 2022

Référence	Contenu	Page
Organisation du BTS MHR		
Annexe I.1	Calendrier des épreuves de la session 2022	22
Annexe I.2	Regroupements inter-académiques	23
Annexe I.3	Modèle du livret scolaire (recto)	24
Annexe I.4	Modèle du livret scolaire (verso)	25
Épreuves E2 – Langues vivantes étrangères		
Annexe II.1	Compréhension de l'écrit et expression écrite	26
Annexe II.2	Compréhension orale et production orale en continu et en interaction	28
Épreuve U31 – Pilotage de la production de services en hôtellerie restauration		
Annexe III.1	Grille d'évaluation de l'épreuve U31	30
Annexe III.2	Grille d'aide à l'évaluation de l'épreuve U31	31
Épreuve U32 – Projet d'entrepreneuriat ou de développement de l'entreprise hôtelière		
Annexe IV.1	CCF U32 – Situation d'évaluation : conduite du projet – Grille d'évaluation	32
Annexe IV.2	CCF U32 – Situation d'évaluation : soutenance du projet – Grille d'évaluation	33
Annexe IV.3	Épreuve ponctuelle E32 - Grille d'évaluation	34
Épreuve U33 – Management de la production de service en hôtellerie restauration		
Annexe V.1	Épreuve ponctuelle U33 - Grille d'évaluation	35
Annexe V.2	Grille d'aide à l'évaluation de l'épreuve ponctuelle U33	36
Annexe V.3	Épreuve en cours de formation U33 - Grille d'évaluation	37
Épreuve E4 – Management de la production de service en hôtellerie restauration		
Annexe VI.1	Évaluation ponctuelle E4 – Grille d'évaluation	38
Annexe VI.2	Grille d'aide à l'évaluation de l'épreuve E4	39
Annexe VI.3	Évaluation en cours de formation E4 – Situation 1 – Grille d'évaluation	40
Annexe VI.4	Évaluation en cours de formation E4 – Situation 2 – Grille d'évaluation	41
Épreuve E5 – Partie écrite : Conception de la production de services		
Annexe VII.1	Grille d'évaluation de l'épreuve E5 – Partie écrite	42
Annexe VII.2	Grille d'aide à l'évaluation de l'épreuve E5	43
Stage en entreprise – Dossier pour l'épreuve E5 – Deuxième partie		
Annexe VIII.1	Conseils et contenu du dossier de stage	44
Annexe VIII.2	Modèle de compte rendu des activités menées en stage	45
Annexe VIII.3	Modèle de grille d'évaluation de la période de professionnalisation	46
Annexe VIII.4	Modèle d'attestation de stage	47
Annexe VIII.5	Modèle de document de notification de non-conformité du dossier	48
Épreuve E5 – Partie pratique : Production de services en hôtellerie restauration		
Annexe IX.1	Épreuve E5 – Partie pratique – Grille d'évaluation I (premier temps)	49
Annexe IX.2	Épreuve E5 – Partie pratique - Grille d'évaluation II (deuxième temps)	50
Annexe IX.3	Grilles d'aide à l'évaluation de l'épreuve E5 Partie pratique	51
Annexe IX.4	Grille justificative du calcul de la note de l'épreuve E5 Partie pratique	52
Annexe IX.5	Option A – Contenu de la carte des boissons du restaurant	53

Annexe I.1 - Calendrier des épreuves du BTS MHR – Session 2022 – Toutes options

Epreuves du BTS Management en hôtellerie restauration (MHR)	Date	Horaires (heures locales)				
		Métropole	Antilles - Guyane	La Réunion	Mayotte	Polynésie
E1 - Communication et expression française						
<i>Ecrit 4 heures (1)</i>	Mardi 17/05/2022	14:00 - 18:00	10:00 - 14:00	16:00 - 20:00	15:00 - 19:00	13:00 - 17:00 (3)
E2 - Langues vivantes étrangères						
E21 - Langue vivante étrangère A						
<i>Ecrit 2 heures (1)</i>	Mardi 17/05/2022	10:00 - 12:00	6:00 - 8:00	12:00 - 14:00	11:00 - 13:00	Lundi 16 mai 20:00 - 22:00 (2)
<i>Oral 15 min - Préparation 15 min</i>	®	Période conseillée : pendant les épreuves pratiques (4)				
E22 - Langue vivante étrangère B						
<i>Ecrit 2 heures (2)</i>	Mercredi 18/05/2022	10:00 - 12:00	6:00 - 8:00	12:00 - 14:00	11:00 - 13:00	Mardi 17 mai 20:00 - 22:00 (2)
<i>Oral 15 min - Préparation 15 min</i>	®	Période conseillée : pendant les épreuves pratiques (4)				
E3 - Management, pilotage et entrepreneuriat en hôtellerie restauration						
E3.1 - Pilotage de la production de services en HR						
<i>Ecrit 3 heures (2)</i>	Vendredi 13/05/2022	15:00 - 18:00	11:00 - 14:00	17:00 - 20:00	16:00 - 19:00	06:00 - 09:00
E3.2 - Projet d'entrepreneuriat en HR						
CCF en 2 situations	1ère situation : retour des vacances de Printemps - 2e situation avant les écrits.					
E3.3 - Management de la production de services en HR						
<i>Ecrit 2 heures (2)</i>	Lundi 16/05/2022	16:00 - 18:00	12:00 - 14:00	18:00 - 20:00	17:00 - 19:00	06:00 - 08:00
E4 - Mercatique des services en HR						
<i>Oral 30 min - Préparation 1 heure</i>	Sujets nationaux datés	du 30/05 au 3/06 et du 7 au 10/06/2022				
E5- Conception et production de services en HR dans l'option choisie :						
E5A - Option A						
<i>Partie écrite 2 heures (2)</i>	Jeudi 19/05/2022	16:00 - 18:00	12:00 - 14:00	14:00 - 16:00	15:00 - 17:00	06:00 - 08:00
<i>Partie pratique 6 heures</i>	Sujets nationaux datés	du 30/05 au 3/06 et du 7 au 10/06/2022				
E5B - Option B						
<i>Partie écrite 4 heures (2)</i>	Jeudi 19/05/2022	14:00 - 18:00	10:00 - 14:00	12:00 - 16:00	13:00 - 17:00	06:00 - 10:00
<i>Partie pratique 6 heures</i>	Sujets nationaux datés	du 30/05 au 3/06 et du 7 au 10/06/2022				
E5C - Option C						
<i>Ecrit 2 heures (2)</i>	Jeudi 19/05/2022	16:00 - 18:00	12:00 - 14:00	14:00 - 16:00	15:00 - 17:00	06:00 - 08:00
<i>Partie pratique 6 heures</i>	Sujets nationaux datés	du 30/05 au 3/06 et du 7 au 10/06/2022				
Epreuve facultative : EF - Langue vivante étrangère C						
<i>Oral 15 min - Préparation 15 min</i>	®	Période conseillée : pendant les épreuves pratiques (3)				
® Période à fixer par mesdames et messieurs les recteurs.						
(1) Les candidats ne devront pas sortir avant la fin de la 2e heure de composition.						
(2) Les candidats ne devront pas sortir avant la fin de l'épreuve.						
(3) Sujet spécifique						
(4) Pas d'épreuves les jours suivants : Abolition de l'esclavage : Guadeloupe le 27/05 - Guyane le 10/06 - Martinique le 22/05.						

Session 2022	EXAMEN : BTS Management en Hôtellerie-Restaurant toutes options (A, B et C)	
	Circulaire nationale d'organisation – Annexes	22

Annexe I.2 – Regroupements inter académiques

Académies pilotes	Académies rattachées
Aix-Marseille	Corse, Nice, La Réunion, Mayotte
Amiens	
Orléans-Tours	-
Grenoble	Lyon, Clermont-Ferrand
Lille	-
Montpellier	Toulouse
Nantes	-
Rennes	
Rouen	Caen
SIEC	
Nancy-Metz	Besançon, Dijon, Reims, Strasbourg ; Polynésie française (autonomie partielle) ; Nouvelle-Calédonie (Corrections)
Poitiers	Bordeaux, Limoges
Guadeloupe	Guyane, Martinique

BTS Management en hôtellerie restauration MHR	Année de l'examen 2022	Nom (lettres capitales) :		Établissement : (cachet)
		Prénom :	Langue vivante étrangère A :	
		Date de naissance :	N° I.N.S.E.E. :	
		□ □ □ □ □ □	□ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □	

Première année	Classe de 1 ^{ère} année (1)			Appréciations
	1 ^{er} semestre	2 ^e semestre	Moyenne	
Communication et expression française				
Langue vivante étrangère A				
Langue vivante étrangère B				
Entrepreneuriat et pilotage de l'entreprise hôtelière (EPEH)				
Management de l'entreprise hôtelière et mercatique des services (MEHMS)				
Sciences en hôtellerie restauration (SHR)				
Ingénierie en hôtellerie restauration (IHR)				
Sciences et technologies culinaires (STC)				
Sciences et technologies des services en restauration (STSR)				
Sciences et technologies des services en hébergement (STSH)				
Enseignement facultatif : LV3				

Option suivie : (A, B ou C)	Classe de 2 ^{ème} année (2)			Appréciations
	1 ^{er} semestre	2 ^e semestre	Moyenne	
Communication et expression française				
Langue vivante étrangère 1				
Langue vivante étrangère 2				
Entrepreneuriat et pilotage de l'entreprise hôtelière (EPEH)				
Management de l'entreprise hôtelière et mercatique des services (MEHMS)				
Conduite du projet entrepreneurial	Appréciation uniquement →			
<u>Enseignements spécifiques à l'option :</u> Option A : Sommellerie et tech. de bar Option B : Sciences en HR Option C : Anglais et hébergement				
<u>Enseignement de spécialité pour l'option :</u> Option A : STS Restaurant Option B : STC Option C : STS Hébergement				
Enseignement facultatif : LV3				

Obtention de la certification PIX	Certification de compétences numériques (PIX) Cocher la case pour attester de l'obtention de la certification	
-----------------------------------	---	--

AVIS DU CONSEIL DE CLASSE ET OBSERVATIONS EVENTUELLES	Cotation de la classe								Date, signature du candidat et remarques éventuelles	
	Répartition en %	Avis (3)			Effectifs de la section	Années	Résultats des 3 dernières années			
		TF	F	DFSP			Présentés	Reçus		%

(1) Année antérieure à celle de l'examen

(2) Année de l'examen

(3) : Très favorable (TF) ou favorable (F) ou « doit faire ses preuves (DFSP) »

Session 2022	EXAMEN : BTS Management en Hôtellerie-Restauration toutes options (A, B et C)
	Circulaire nationale d'organisation – Annexes

Annexe I.4

LIVRET SCOLAIRE – VERSO

BTS Management en Hôtellerie Restauration

Option choisie : A – B – C

► Profil de la classe en noir ► Profil du candidat en rouge

	Communication et expression française		Langue vivante étrangère 1		Langue vivante étrangère 2		Entrepreneuriat et pilotage de l'entreprise hôtelière (EPEH)		Management de l'entreprise hôtelière et mercatique des services (MEHMS)		Enseignements spécifiques à l'option :		Enseignement de spécialité pour l'option :		EF - Langue vivante étrangère 3	
											Option A : Sommellerie et techniques de bar Option B : Sciences en HR Option C : Anglais et hébergement			Option A : STS Restaurant Option B : STC Option C : STS Hébergement		
20																
19																
18																
17																
16																
15																
14																
13																
12																
11																
10																
09																
08																
07																
06																
05																
04																
03																
02																
01																
00																

Pour que le livret scolaire soit facile à interpréter, il est indispensable de veiller au respect des points suivants :

- 1 - À la fin de chaque année, chaque discipline figurant dans le livret partie recto fera l'objet d'une note par semestre et d'une appréciation.
- 2 - Toutes les rubriques doivent être remplies, y compris celles du bas de page (informations statistiques).
- 3 - Le graphique prendra en compte les résultats de deuxième année. Chaque moyenne semestrielle sera matérialisée sur le graphique à l'aide d'un **point**.
Veillez à bien relier les points afin d'obtenir **un profil pour l'étudiant en rouge et un profil pour la classe en noir**. Le trait reliant les points ne doit pas être trop fin pour être visible.

Visa du président de jury

Annexe VIII.1 – Conseils et contenu du dossier de stage

Conseils pour compléter le compte rendu des activités menées en stage

Le modèle présenté en **annexe VIII.2** est à reproduire autant de fois que nécessaire.

À titre d'exemple, dans le cas d'un stage de 16 semaines consécutives, les données concernant l'entreprise, sa raison sociale ne sont pas à reproduire sur toutes les pages.

De même, sauf changement de service ou de poste de travail, la ligne correspondant n'est pas à reproduire systématiquement sur toutes les pages. En revanche, chaque fois qu'il y a changement de service ou de poste de travail, il faut compléter la ligne correspondante.

Pour tenir un poste de travail, le stagiaire effectue des missions constituées d'activités. L'objectif de ce compte rendu est de déterminer la prise de responsabilité et/ ou les approfondissements du stagiaire durant son stage. Dans cette optique, il n'est pas nécessaire de dresser une liste exhaustive de toutes les activités menées mais de rendre compte des plus significatives.

Contenu du dossier de stage

Le stage d'une durée de 16 semaines dont au moins 12 semaines doivent être consécutives constitue une expérience professionnelle durant laquelle l'entreprise sous la responsabilité du tuteur a confié des activités à réaliser au stagiaire. En fin de stage, le stagiaire complète conjointement avec son tuteur une grille d'évaluation sur le modèle de l'**annexe VIII.3**.

Le dossier de stage doit comporter dans cet ordre :

- Une page de garde, cartonnée ou non, laissée à l'initiative du candidat mais qui doit indiquer son nom, prénom, numéro matricule pour l'examen, son entreprise (ou ses entreprises) d'accueil.	Maximum 20 pages
- Une à deux pages également laissées à l'initiative du candidat pour présenter de façon synthétique l'entreprise d'accueil (ou les entreprises d'accueil) ;	
- Sur le modèle de l' annexe VIII.2 à reproduire autant de fois que nécessaire, la synthèse des activités réalisées en entreprise.	
- Le dossier de stage (rédigé en police Times New Roman ou Arial de taille 11) y compris les pages de présentation de ou des entreprises d'accueil ne doit en aucun cas dépasser 20 pages.	
- La ou les grilles d'évaluation remplies conjointement par le tuteur en entreprise et le stagiaire sur le modèle de l' annexe VIII.3 .	
- L'attestation (ou les attestations) de stage sur le modèle de l' annexe VIII.4 ou le contrat de travail.	

Les certificats de stage ou de travail et la ou les grilles d'évaluation n'entrent pas dans le décompte des 20 pages du dossier.

Session 2022	EXAMEN : BTS Management en Hôtellerie-Restaurant toutes options (A, B et C)	
	Annexes à la circulaire nationale d'organisation	44

Annexe VIII.2 – Modèle de compte rendu des activités menées en stage (à reproduire)

BTS Management en hôtellerie restauration		Nom prénom :		Option choisie : <input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> B <input type="checkbox"/> C	
Compte rendu synoptique des activités menées en stage en entreprise					Page /
ENTREPRISE N°		Raison sociale :			
Service :			Description du poste de travail occupé :		
Missions réalisées			Activités réalisées : décrire les pratiques professionnelles réalisées dans le poste de travail et/ou le service en montrant la prise de responsabilité et l'autonomie. (Changer de page à chaque nouveau poste de travail occupé ou à chaque changement de service).		
Description		Durée			

Annexe VIII.4 - Modèle d'attestation de stage

Logo de l'organisme d'accueil	ATTESTATION DE STAGE BTS Management en hôtellerie restauration À remettre au stagiaire à l'issue de la période de stage
-------------------------------	--

Entreprise d'accueil : **Nom ou dénomination sociale :**

Activité principale :

☒

Certifie que

Le stagiaire : Nom : _____ Prénom : _____ Né(e) le _____

Adresse : _____

☒ mél : _____

ÉTUDIANT EN BTS MHR au sein de l'établissement d'enseignement supérieur ou de l'organisme de formation :

A effectué un stage prévu dans le cadre de ses études

DURÉE DU STAGE

Dates de début et de fin de stage : Du _____ au _____

Représentant une **durée totale** denombre de semaines.

MISSIONS PRINCIPALES CONFIEES AU STAGIAIRE (mention obligatoire) :

La durée totale du stage est appréciée en tenant compte de la présence effective du stagiaire dans l'organisme, sous réserve des droits et congés et autorisations d'absence prévus à l'article L.124-13 du code de l'éducation (art. L. 124-18 du code de l'éducation). Chaque période au moins égale à 7 heures de présence consécutives ou non est considérée comme équivalente à un jour de stage et chaque période au moins égale à 22 jours de présence consécutifs ou non est considérée comme équivalente à un mois.

MONTANT DE LA GRATIFICATION VERSÉE AU STAGIAIRE

Le stagiaire a perçu une gratification de stage pour un **montant total** de _____ €

<p>L'attestation de stage est indispensable pour pouvoir, sous réserve du versement d'une cotisation, faire prendre en compte le stage dans les droits à la retraite. La législation sur les retraites (loi n°2014-40 du 20 janvier 2014) ouvre aux étudiants dont le stage a été gratifié la possibilité de faire valider celui-ci dans la limite de deux trimestres, sous réserve du versement d'une cotisation. La demande est à faire par l'étudiant dans les deux années suivant la fin du stage et sur présentation obligatoire de l'attestation de stage mentionnant la durée totale du stage et le montant total de la gratification perçue. Les informations précises sur la cotisation à verser et sur la procédure à suivre sont à demander auprès de la Sécurité sociale (code de la Sécurité sociale art. L351-17 / code de l'éducation art. D. 124-9).</p>	<p>Fait à _____ Le _____</p> <p>Nom, fonction et signature du représentant de l'organisme d'accueil</p>
--	--

Annexe VIII.5 – Modèle de document de notification de non-conformité du dossier

BTS Management en hôtellerie restauration - Session 2022

E5 – Conception et production de services en hôtellerie restauration

Notification de non-conformité du dossier support à l'interrogation

Nom : _____ Prénom : _____

N° de candidat : _____

En application de l'arrêté du 22 juillet 2008, et après vérification de votre dossier par la commission de contrôle, celui-ci est déclaré non-conforme pour un ou plusieurs des motifs ci-dessous :

- CAS 1 - Absence de dépôt de dossier
- CAS 2 - Dépôt du dossier au-delà de la date fixée par la circulaire d'organisation de l'examen
- CAS 3 – Non-respect de la durée de stage (4 semaines minimum) requise par la réglementation de l'examen pour la session 2021
- CAS 4 – Absence de l'évaluation conjointe stagiaire et tuteur selon le modèle de l'annexe VIII.3 de la circulaire nationale d'organisation du BTS MHR
- CAS 5 – Absence des documents constituant le dossier :
 - Candidat scolaire ou apprenti :
 - Attestations de stage
 - Contrat d'apprentissage et certificat de travail
 - Candidat salarié ou assimilé :
 - Contrat de travail
 - Certificats de travail

Avertissement : la constatation par ce document de la non-conformité de votre dossier entraîne l'attribution de la mention « non valide » (NV) à l'épreuve E5 du BTS MHR (sauf si vous vous présentez avec les documents manquants dans les cas 4 et 5). Dans tous les autres cas, même présent à la date de l'épreuve, vous ne pourrez subir l'épreuve et le diplôme ne pourra vous être délivré pour la présente session.

Date du contrôle :

Visa :

Session 2022	EXAMEN : BTS Management en Hôtellerie-Restauration toutes options (A, B et C)	
	Annexes à la circulaire nationale d'organisation	48